

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES 2019

BROCHURE DE CONVOCATION

Mercredi 12 juin 2019 à 14h30

Pavillon Dauphine,
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris





SOMMAIRE

	MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 DE SOPRA STERIA	4
	• ORDRE DU JOUR • COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE • COMMENT VOUS RENDRE À L'ASSEMBLÉE • CAMPAGNE E-CONVOCATION	
2	PRÉSENTATION DE SOPRA STERIA GROUP EN 2018	11
	• ACTIVITÉ ET STRATÉGIE • GOUVERNANCE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS • GESTION DES RISQUES • DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES EN COURS	
3	PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS	53
	• EXPLICATION DES PROJETS DE RÉOLUTIONS • TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS	
	DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS	61

La version PDF et PDFi de la brochure est disponible sur le site : <https://www.soprasteria.com/fr/investisseurs>



Sopra Steria Group - Date de création : 1968
Société anonyme au capital de 20 547 701 € - 326 820 065 RCS Annecy
Siège social : PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 ANNECY
Direction générale : 6 avenue Kleber - FR 75116 Paris
Tél. : +33(0)1 40 67 29 29 - Fax : +33(0)1 40 67 29 30
contact-corp@soprasteria.com - <https://www.soprasteria.com>

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Sopra Steria Group qui se tiendra le mercredi 12 juin 2019 à 14h30 au Pavillon Dauphine, Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, Paris 16ème.

Notre monde est confronté à de nombreux bouleversements et nos clients engagent de profondes transformations. Notre secteur d'activité vit également des mutations importantes. Comme il l'a fait au cours des 50 dernières années, le Groupe Sopra Steria s'adapte à son environnement afin d'entretenir et de renforcer ses relations de partenariat durable avec ses grands clients.

Au sein de Sopra Steria, qui a dépassé les 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploie désormais près de 45 000 collaborateurs, les décisions stratégiques privilégient la vision à long terme et le respect des engagements pris envers les clients. Nous veillons en permanence au bon calibrage des investissements nécessaires pour assurer le développement et la pérennité du Groupe.

Dans le même esprit, nous avons fait le choix depuis de nombreuses années de prendre une part active aux grands changements sociaux, environnementaux et sociétaux, et d'apporter une contribution positive aux enjeux qu'ils représentent. C'est à ce titre que notre politique de croissance durable a été récompensée : le Groupe a été, en janvier 2019 classé pour la 2^e année consécutive dans la A List, le plus haut niveau, du CDP pour sa performance environnementale et a obtenu le niveau Gold avancé par EcoVadis pour sa performance globale en matière de responsabilité d'entreprise.



“Notre politique de croissance durable a été récompensée : le Groupe a été, en janvier 2019, classé pour la 2^e année consécutive dans la A List, le plus haut niveau, du CDP pour sa performance environnementale.”

Dans le cadre de notre projet indépendant, notre stratégie repose sur deux piliers principaux : l'approfondissement de la valeur ajoutée fournie à nos grands clients sur leurs domaines métiers spécifiques et notre activité de software, qui constitue un levier de différenciation par rapport à nos concurrents, en particulier dans le domaine des services financiers où nous pouvons faire jouer les synergies avec les activités de services.

L'année 2018 a été une année d'avancées majeures dans la construction de notre modèle, d'investissements dans l'innovation et d'acquisitions clés. Des difficultés de production ont impacté les résultats. Elles indiquent que les transformations engagées dans le Groupe doivent s'accélérer et bénéficier d'une gouvernance interne renforcée. Les décisions nécessaires ont été prises et sont mises en œuvre. L'exécution de la stratégie à moyen terme en sera renforcée.

Parmi les principales avancées de 2018, mentionnons la progression de l'activité de Conseil qui a représenté 10% du chiffre d'affaires du Groupe contre 7,5% l'année précédente. Citons également les premiers signes encourageants enregistrés dans le cadre de la profonde transformation engagée au Royaume-Uni. Ils concernent l'adaptation des ressources humaines et l'évolution, au second semestre, du chiffre d'affaires et de la rentabilité opérationnelle. Rappelons enfin que de grands projets de transformation ont été menés à bien par Sopra Banking Software avec les mises en production notamment de Platform pour des clients européens, d'Amplitude Up pour des clients d'Afrique anglophone et de Cassiopae en Amérique du Nord. Une position mondiale sans équivalence dans le domaine des logiciels de l'Asset Finance a également été créée avec l'acquisition d'Apak.

Nous avons entamé l'année 2019 avec optimisme et détermination, conscients des actions restant à mener pour atteindre nos objectifs. Dans un marché porté par la transformation digitale, nous sommes confiants dans notre capacité à améliorer notre performance de façon progressive et continue. Sur le moyen terme, nous visons une croissance organique annuelle du chiffre d'affaires comprise entre 4% et 6%, un taux de marge opérationnelle d'activité de l'ordre de 10% et un flux de trésorerie disponible compris entre 5% et 7% du chiffre d'affaires.

Comme chaque année, je souhaiterais partager avec vous ces évolutions lors de notre Assemblée générale. Celle-ci est un moment privilégié d'information et de dialogue entre Sopra Steria et ses actionnaires. Mon souhait est que vous puissiez y participer personnellement pour vous exprimer sur les décisions qui concernent le Groupe. Si toutefois vous ne pouvez pas vous y rendre, vous conservez la possibilité de voter par Internet ou par correspondance ou encore de donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Vous trouverez dans ce document toutes les modalités pratiques de participation à cette Assemblée ainsi que l'ordre du jour et le texte des résolutions soumises à votre approbation. Les documents préparatoires de cette Assemblée sont disponibles sur le site web du Groupe (<https://www.soprasteria.com/fr/investisseurs>). Le jour de l'Assemblée vous y trouverez la présentation ainsi que le résultat des votes.

Je tiens, au nom du Conseil d'administration, à remercier chacune et chacun d'entre vous de votre confiance et de votre fidélité, et vous donne rendez-vous le 12 juin prochain.

1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019 DE SOPRA STERIA

Les actionnaires de Sopra Steria Group sont informés qu'ils sont convoqués à l'Assemblée générale mixte qui se tiendra le mercredi 12 juin 2019 à 14H30 au Pavillon Dauphine, place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; approbation des charges non déductibles
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018
3. Affectation du résultat et fixation du dividende
4. Approbation de la convention de prestations de services conclue avec Monsieur Éric Hayat, en tant que convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce
5. Approbation du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
6. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Pierre Pasquier, Président
7. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent Paris, Directeur général
8. Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président
9. Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur général
10. Fixation des jetons de présence, à hauteur de 500 000 €
11. Autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique, pour un montant nominal limité au montant du capital social
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à l'effet de décider d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son groupe, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 3 % du capital social
14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Nous vous informons que le vote des résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire nécessite un **quorum** d'un quart des actions ayant droit de vote et une majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Celui des résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire requiert un **quorum** du cinquième des actions ayant droit de vote et la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Néanmoins, à titre dérogatoire, le vote de la douzième résolution, bien que relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire, requiert un quorum du cinquième des actions ayant droit de vote et la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

Vous devez être actionnaire

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la Société au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai justifier de la propriété de leurs titres par leur inscription en compte dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers habilités, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

La date d'enregistrement est fixée au **lundi 10 juin 2019**, zéro heure, heure de Paris.

Sopra Steria Group offre par ailleurs à ses actionnaires au nominatif la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée générale, sur la plate-forme de vote sécurisée VOTACCESS accessible :

- **via** le site Investisseurs de la Société, <https://www.soprasteria.com/investisseurs>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <https://www.actionnaire.cmcicms.com>, pour les actionnaires détenant leurs actions sous la forme nominative.

Cette plate-forme électronique permet aux actionnaires au nominatif, préalablement à l'Assemblée générale, de demander une carte d'admission, de transmettre ses instructions de vote ou de désigner ou révoquer un mandataire dans les conditions décrites ci-dessous.

Vous devez exprimer votre choix

1. Vous voulez assister physiquement à cette Assemblée :

Les actionnaires souhaitant participer physiquement à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission de la façon suivante :

Demande de carte d'admission par voie postale

- **Pour l'actionnaire nominatif** : faire parvenir sa demande de carte d'admission avant le lundi 10 juin 2019 au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris ou se présenter le jour de l'Assemblée ;
- **Pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée. Le CIC devra recevoir la demande de l'intermédiaire habilité avant le samedi 8 juin 2019.

Dans tous les cas, si les demandes de carte sont parvenues au CIC après cette date l'actionnaire devra s'adresser au guichet des « actionnaires sans carte » ou des « actionnaires sans document » le jour de l'Assemblée muni de son attestation de participation.

Demande de carte d'admission par voie électronique pour les actionnaires au nominatif

- **Les actionnaires au nominatif** souhaitant participer en personne à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission par voie électronique en faisant une demande en ligne sur la plate-forme sécurisée VOTACCESS accessible **via** le site Investisseurs de la Société, <https://www.soprasteria.com/investisseurs>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <https://www.actionnaire.cmcicms.com>.

Les actionnaires au nominatif pourront se connecter avec leur identifiant actionnaire et le **login** qui leur aura été communiqué par courrier postal préalablement à l'Assemblée générale.

La carte d'admission sera alors envoyée aux actionnaires, selon leur choix, par courrier électronique ou par courrier postal.

2. Vous voulez voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou vous faire représenter :

Vote par correspondance ou par procuration par voie postale

Les actionnaires n'assistant pas physiquement à l'Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris. [voir instructions ci-dessous] ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le CIC, à l'adresse ci-dessus, au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée, soit le samedi 8 juin 2019 au plus tard.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être reçues au plus tard le samedi 8 juin 2019.

Comment participer à l'Assemblée

Vote par correspondance ou par procuration par voie électronique pour les actionnaires au nominatif

Les actionnaires au nominatif ont la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée générale, sur la plate-forme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Investisseurs de la Société, <https://www.soprasteria.com/investisseurs>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <https://www.actionnaire.cmcicms.com>.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à ce site avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation leur indiquant notamment leur identifiant. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site <https://www.actionnaire.cmcicms.com>.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plate-forme VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

Désignation et/ou révocation d'un mandataire

L'article R. 225-79 du Code de commerce permet la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique.

- Les actionnaires au nominatif peuvent faire leur demande sur le site <https://www.actionnaire.cmcicms.com>
- Les actionnaires au porteur doivent envoyer un email à l'adresse suivante : proxag@cmcic.fr

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (Sopra Steria Group), date de l'Assemblée (mercredi 12 juin 2019), nom, prénom, adresse, références bancaires de l'actionnaire ainsi que les noms, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

L'actionnaire au porteur devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les emails et/ou confirmations écrites devront être reçues au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le 11 juin 2018 à 15 heures (heure de Paris).

La plate-forme VOTACCESS pour cette Assemblée sera ouverte à compter du jeudi 23 mai 2019 au mardi 11 juin 2019 à 15 heures.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. À cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions et questions écrites des actionnaires

- Conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Conseil d'administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président du Conseil d'administration ou par voie électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@soprasteria.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le jeudi 6 juin 2019. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.
- Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent parvenir au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@soprasteria.com, au plus tard le 20e jour après la date de publication de l'avis de réunion, soit le jeudi 16 mai 2019. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions sont accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'Assemblée générale de points ou de projets de résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

L'avis préalable à l'Assemblée générale mixte a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du vendredi 26 avril 2019.

L'avis de convocation sera publié le vendredi 24 mai 2019 au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* et dans le journal *Eco des Pays de Savoie*.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées générales sont disponibles au siège social de la Société, PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 ANNECY, dans les délais légaux et, pour les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet, rubrique Investisseurs de la Société à l'adresse suivante : <https://www.soprasteria.com/investisseurs>.

Comment compléter le formulaire de vote ?

- 1 - Pour pouvoir voter par correspondance : noircir la case **[Je vote par correspondance]**, puis compléter le cadre ainsi :
 - pour voter « CONTRE » ou s'abstenir, en noircissant les cases correspondant aux résolutions ;
 - pour voter « POUR », en laissant les cases claires.
- 2 - Pour donner pouvoir au Président : noircir la case **[Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale]**,
- 3 - Pour pouvoir se faire représenter : noircir la case **[Je donne pouvoir à]**, puis compléter le cadre.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou son partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute personne physique ou morale de son choix.

Après avoir rempli le formulaire, celui-ci doit être **signé et daté** et renvoyé comme indiqué ci-dessous, à l'adresse suivante : CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris.

Vous désirez assister à l'Assemblée :
noircir la case **A**.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :
noircir la case « **je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale** ».

IMPORTANT : Avant d'exprimer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso. - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side.

Quel que soit l'option choisie, noircir comme suit **A** la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire. - Whichever option is used, shade (black) like this **A** date and sign at the bottom of the form.

A : Je désire assister à cette assemblée et demander une carte d'admission - I want to attend the shareholder's meeting and request an admission card - date and sign at the bottom of the form.

J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration (ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes) - I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 2019 À 14H30
Combined General Meeting of Shareholders
To be held on June 12, 2019 at 2.30 pm

AU PAVILLON DOUGHINE
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 75116 PARIS

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identification - Identifiant : _____

Nombre d'actions - Number of shares : _____

Nombre de votes - Number of voting rights : _____

Je vote par correspondance / I vote by post

Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale / I hereby give my proxy to the Chairman of the General Meeting

Je donne pouvoir à : / I hereby appoint : _____

ATTENTION : s'il y a lieu de voter au point, les présentes instructions ne s'appliquent qu'à votre vote. - CAUTION : if it is to be voted at the point, the present instructions will only apply if they are directly related to your vote.

Quel que soit votre choix, dater et signer la case ci-dessous.

Vérifier vos nom, prénom(s) et adresse.

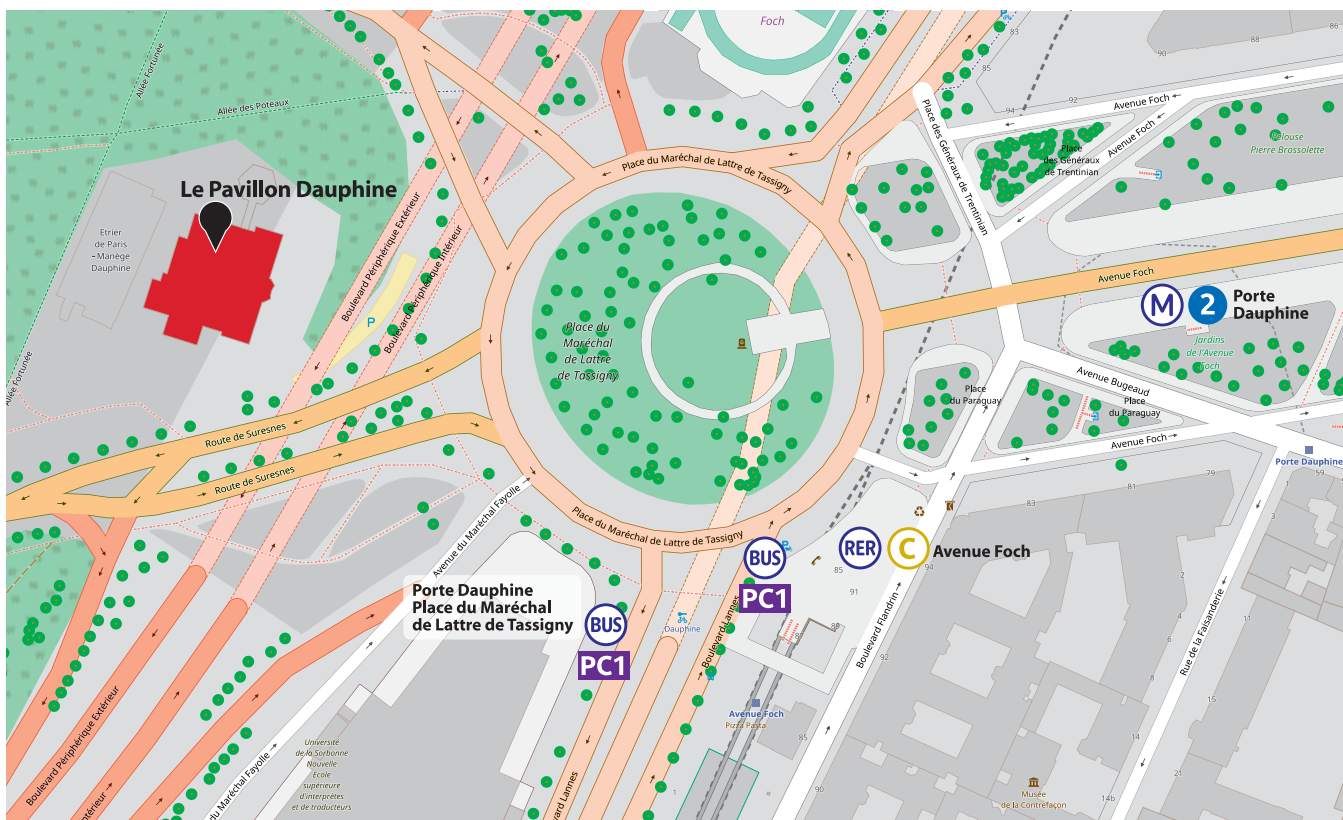
Vous désirez voter par correspondance :
noircir la case « **je vote par correspondance** »
et suivre les instructions de vote des résolutions en dessous.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée :
noircir la case « **je donne pouvoir à** »
et préciser ses coordonnées exactes.

Comment vous rendre à l'Assemblée

COMMENT VOUS RENDRE À L'ASSEMBLÉE

Pavillon Dauphine,
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris



PAR VOIE FERRÉE

Métro : ligne 2 — Station Porte Dauphine

RER : ligne C — Station Foch

EN BUS

Bus : PC1 — Station Porte Dauphine

EN VOITURE

Accès périphérique : sortie Porte Dauphine

ACTIONNAIRES AU NOMINATIF

CETTE ANNÉE, PASSEZ À
L'E-CONVOCATION !

Facile



Simple



Sécurisé

PRÈS D'1 ACTIONNAIRE AU NOMINATIF SUR 2
EST PASSÉ AU DIGITAL !**VOTEZ PAR INTERNET, C'EST PRATIQUE ET RAPIDE**

Avec l'E-convocation, vous recevrez directement un email vous permettant de voter par internet, où vous le voulez, quand vous le souhaitez.

Et également :

- Accéder à l'ensemble de la documentation relative à l'Assemblée générale.
- Demander votre carte d'admission pour participer à l'Assemblée générale.
- Donner pouvoir au Président ou mandat à un tiers pour votre vote ou votez en ligne.

**C'EST PARTI, JE PASSE À L'E-CONVOCATION**

Actionnaire chez BP2S

Rendez-vous sur votre compte nominatif : <https://planetshares.bnpparibas.com/>

- 1 Cliquez sur l'icône de votre profil, puis dans la rubrique "@Mes e-relevés".
- 2 Saisissez votre adresse email et cochez le bloc "Convocation par email".
- 3 Cliquez sur "Valider".

Actionnaire au CIC

Rendez-vous sur votre compte nominatif : <https://www.actionnaire.cmcicms.com/fr>

- 1 Précisez votre identifiant et mot de passe
- 2 Cliquez sur le lien : "opter pour l'E-convocation"
- 3 Sélectionnez "oui"
- 4 Saisissez votre adresse email et cliquez sur "valider".

Cordialement,
Le Service Relations Actionnaires

2 PRÉSENTATION DE SOPRA STERIA GROUP EN 2018

ACTIVITÉ ET STRATÉGIE

Chiffres clés 2018

Sopra Steria, un des acteurs majeurs de la transformation digitale en Europe, propose un des portefeuilles d'offres le plus complet du marché : conseil et intégration de systèmes, édition de solutions métiers et technologiques, gestion d'infrastructures, cybersécurité et exécution de processus métiers (Business Process Services).

CHIFFRE D'AFFAIRES

4,1 Md €

4,9 % de croissance organique¹

85 % Services numériques
15 % Édition de solutions

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ

307,9 M €

7,5 % du chiffre d'affaires

NOMBRE DE COLLABORATEURS

44 114

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

125,1 M €

3,1 % du chiffre d'affaires

NOMBRE D'IMPLANTATIONS

184

NOMBRE DE PAYS

25

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

6,20 €

DIVIDENDE PAR ACTION

1,85 €²

CAPITAUX PROPRES

1,3 Md €

DETTE FINANCIÈRE NETTE

620,9 M €

Soit 1,68 × L'EBITDA *pro forma*
12 mois glissant

CAPITALISATION AU 28/02/2019

2,1 Md €



TOP 5

Des acteurs européens



TOP 10

Des acteurs opérant en Europe

¹ Les indicateurs alternatifs de performance sont définis dans le glossaire du présent document.

² Dividende proposé à l'assemblée générale du 12 juin 2019

En savoir plus, voir chapitre 4 du Document de référence 2018

Projet d'entreprise

ÉLÉMENTS CLÉS DU PROJET D'ENTREPRISE

UN MODÈLE INDÉPENDANT

Un modèle indépendant reposant sur une vision à long terme et sur la performance économique, dans le respect citoyen de l'environnement et des parties prenantes.



UNE CULTURE D'ENTREPRENEUR

Agilité, circuits courts, vitesse d'exécution font partie de l'ADN du Groupe. La primauté du service au client, l'autonomie de décision des managers, le sens du collectif et le respect de l'autre sont au cœur des valeurs.



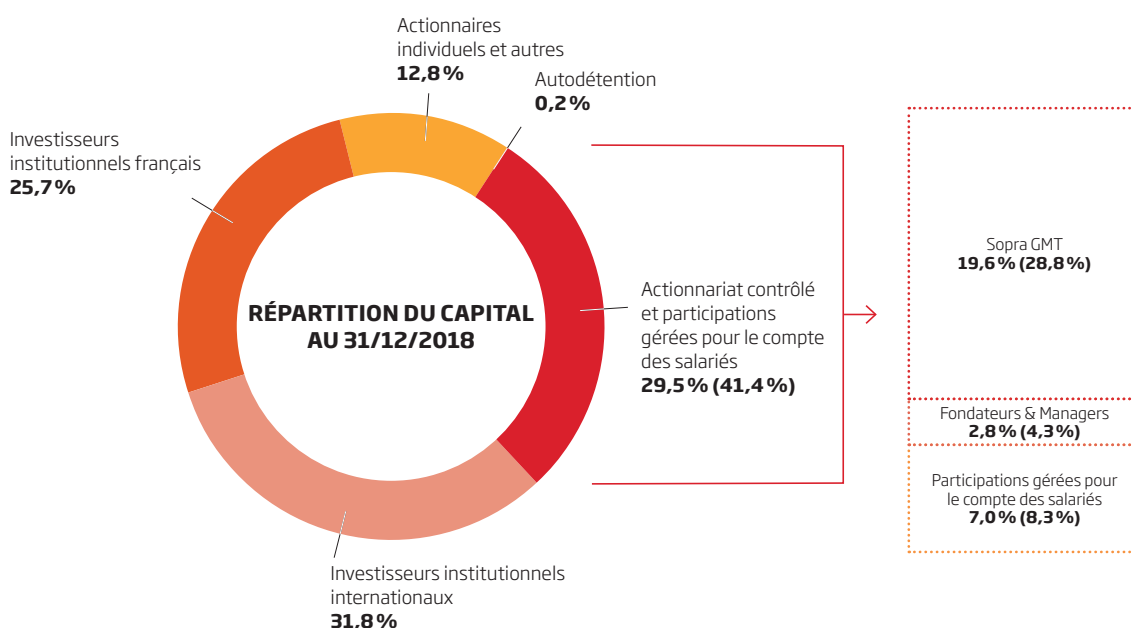
L'IMPORTANCE DU CAPITAL HUMAIN

Une politique de ressources humaines exigeante focalisée sur des talents adaptés à la culture d'entreprise et sur le développement des compétences des collaborateurs.



En savoir plus, voir chapitre 1 du Document de référence 2018

UN ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE GARANT DU PROJET



20 547 701 actions cotées.

26 147 566 droits de vote exerçables.

XX,X % = pourcentage de détention du capital.

(XX,X %) = pourcentage des droits de vote exerçables.

TPI au 31/12/2018 - Seuil de détention supérieur à 1000 actions

En savoir plus, voir chapitre 6 du Document de référence 2018

HISTOIRE DE SOPRA STERIA

Un partenaire stratégique des grands comptes et organisations européennes

Sopra Steria s'affirme comme un des leaders européens de la transformation numérique. En 2018, coté au SBF 120, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 4,1 Md€ et rassemble plus de 44 000 salariés dans plus de 25 pays.

Sopra Steria est né de la fusion en 2014 de deux des plus anciennes entreprises de services du numérique (ESN) françaises, Sopra et Steria, fondées respectivement en 1968 et 1969, et marquées toutes deux par un fort esprit entrepreneurial ainsi qu'un grand sens de l'engagement collectif au service de ses clients.

En savoir plus, voir chapitre 1 du Document de référence 2018

Responsabilité d'entreprise

Depuis plus de 50 ans, le Groupe s'est construit autour de fondamentaux solides, sur des principes d'éthique et des valeurs qui le caractérisent. Notre volonté est d'être une entreprise engagée sur les grands enjeux de société qui se posent aujourd'hui en nous appuyant sur nos principes et valeurs, et en fixant des objectifs ambitieux porteurs de sens et créateurs de valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

La stratégie de Responsabilité d'Entreprise de Sopra Steria s'appuie sur 7 grands enjeux :

- Être un employeur de référence qui attire les meilleurs talents, favorise le dialogue social et promeut la diversité et l'égalité des chances ;
- Instaurer un dialogue constructif, transparent et permanent avec nos parties prenantes ;
- Être un partenaire de référence pour nos clients au plus près de leurs enjeux en leur apportant le meilleur des technologies ;
- Associer l'ensemble de notre chaîne de valeur dans notre démarche de responsabilité d'entreprise pour contribuer à un monde plus durable ;
- Réduire l'impact environnemental de nos activités et contribuer à une économie bas carbone ;
- Agir de manière éthique et intègre dans notre fonctionnement au quotidien et dans toutes nos activités ;
- Soutenir les communautés locales en renforçant nos actions de solidarité notamment dans le domaine de l'inclusion numérique.

Cette stratégie est portée par une démarche de progrès déclinée par grands sujets. Cette démarche s'appuie sur **notre engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies**, une analyse matricielle des enjeux du Groupe et une gouvernance qui pilote le déploiement de la politique et des démarches associées.

NOS ENGAGEMENTS

SOCIAL



- Égalité des chances
- Employabilité
- Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap renforcée
- Développement des compétences
- Gestion des carrières

SOCIÉTAL



- Renforcement du dialogue avec les parties prenantes
- Programmes de solidarité associant les collaborateurs en soutien des communautés locales

ENVIRONNEMENTAL



- Objectif de réduction des GES⁽¹⁾ par collaborateur : -43 % entre 2015 et 2025 approuvé par le SBTi⁽²⁾ (-29,1% réalisé entre 2015 et 2018)
- CarbonNeutral® sur les déplacements professionnels, les bureaux et data centers sur site et hors site du Groupe
- Intégrer les enjeux du développement durable dans la proposition de valeur : c'est mesurer l'impact des solutions proposées à nos clients au regard de leurs enjeux environnementaux

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ



- Une Charte Éthique enrichie d'un Code de conduite pour la prévention de la corruption et du trafic d'influence, éditée en 10 langues, et diffusée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe

Trois reconnaissances majeures internationales obtenues début 2019

- **CDP Climate change**
Sopra Steria est classé pour la seconde année consécutive dans la **catégorie A List** pour sa performance environnementale
- **CDP Supplier Engagement leader**
La performance de la chaîne d'approvisionnement de Sopra Steria en matière d'engagement environnemental le place également dans la catégorie de "Supplier engagement leader"
- **EcoVadis**
Sopra Steria a obtenu le **niveau Gold avancé** pour sa performance en matière de Responsabilité d'Entreprise



Entrée dans 3 nouveaux indices ESG en 2018

- Dow Jones Sustainability Europe Index (DJSI Europe Index)
- Eurozone 120 Index
- ESI Excellence Europe Index (Ethibel Sustainability Europe Index)



En savoir plus, voir chapitre 3 du Document de référence 2018

1 Gaz à Effet de Serre sur les déplacements professionnels, bureaux et Data Centers sur site et hors site

2 Science Based Targets initiative

Modèle d'affaires et...

Notre mission

La révolution digitale transforme en profondeur notre environnement. Elle accélère la mutation des modèles d'affaires de nos clients comme celle de leurs processus internes et de leurs systèmes d'information. Dans ce contexte fortement évolutif, notre mission consiste à être force de proposition auprès de nos clients et à les accompagner dans leurs transformations, en faisant le meilleur usage du numérique.

Notre métier

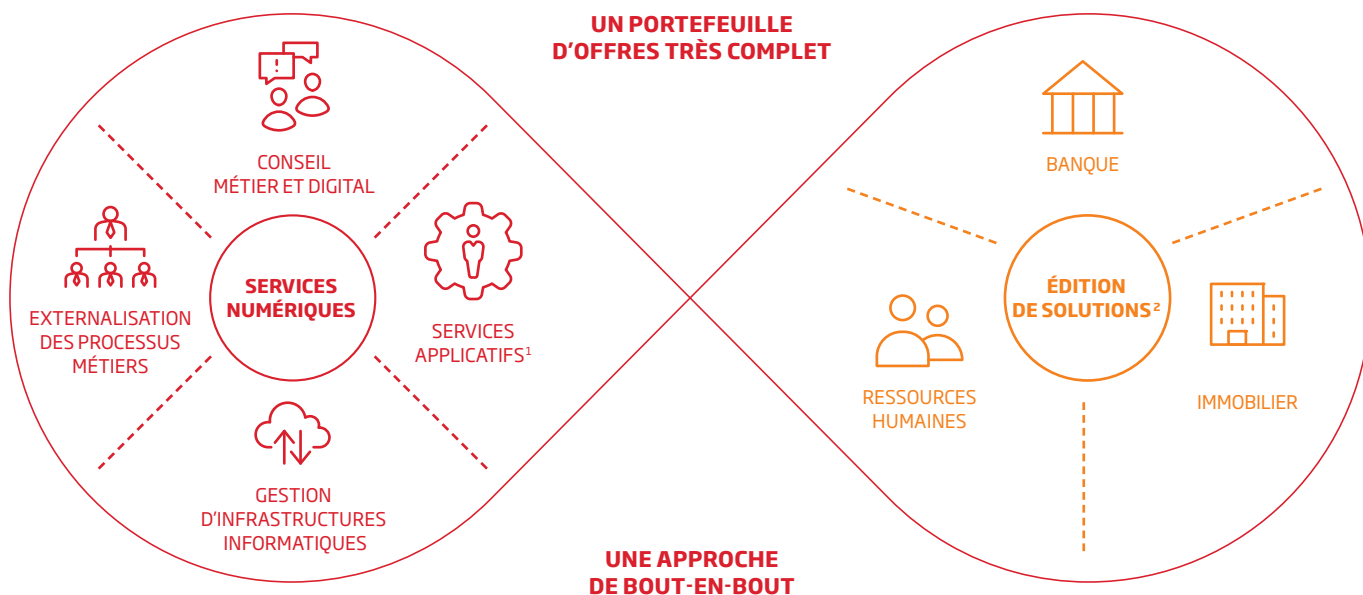
Sopra Steria apporte une réponse globale aux enjeux de développement et de compétitivité des grandes entreprises et organisations, en accompagnant celles-ci tout au long de leur transformation numérique en Europe et à l'international.

Notre marché

- Dépenses en services du numérique en Europe de l'Ouest : 305 Md€ en 2018.*
- Un marché en croissance de plus de 4 % par an d'ici 2022.*
- Sopra Steria figure au top 10 des ESN œuvrant en Europe (hors captives et acteurs purement locaux).

(*) Source : Gartner, 4ème trimestre 2018, à U.S dollars 2013 constant

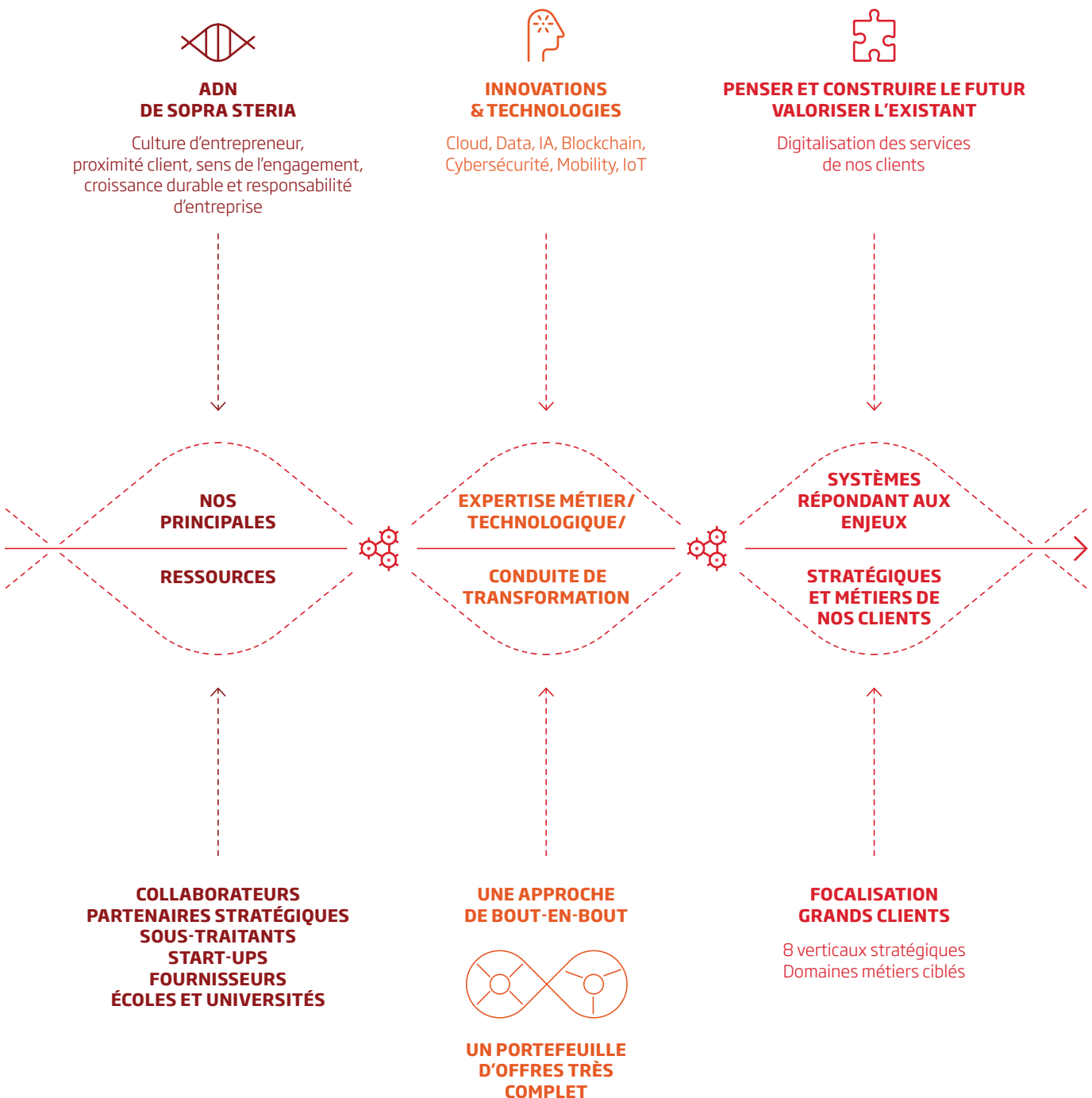
Notre offre



1 Intégration de systèmes et Tierce Maintenance Applicative
2 Modèle licence et Modèle Saas/Cloud

En savoir plus, voir chapitre 1 du Document de référence 2018

... Chaîne de création de valeur



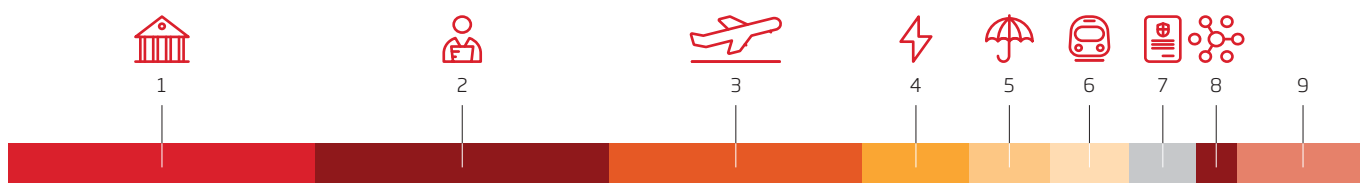
En savoir plus, voir chapitre 1
du Document de référence 2018

Répartition du chiffre d'affaires et des effectifs

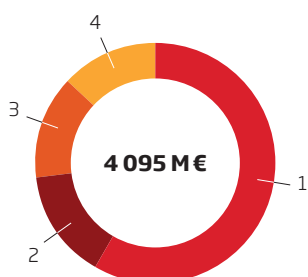
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR VERTICAL

1 Banque	22%	4 Énergie, Utilities	7%	7 Télécoms, Médias et Jeux	5%
2 Secteur public	22%	5 Assurance	6%	8 Distribution	3%
3 Aerospace, Défense, Sécurité intérieure	17%	6 Transport	6%	9 Autres	12%

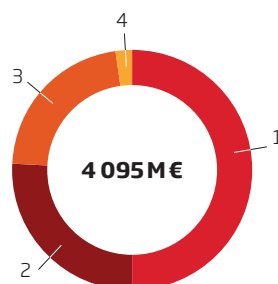


CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR MÉTIER



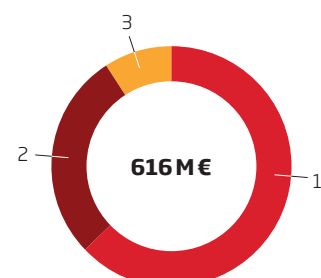
1 Conseil & intégration de systèmes	64%
2 Édition de solutions	15%
3 Gestion d'infrastructures informatiques	12%
4 Business Process Services	9%

CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



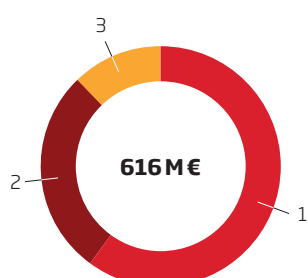
1 France	50%
2 Royaume-Uni	21%
3 Autre Europe	27%
4 Reste du monde	2%

CHIFFRE D'AFFAIRES DES SOLUTIONS PAR PRODUIT



1 Sopra Banking Software	61%
2 Sopra HR Software	27%
3 Solutions de gestion immobilière	12%

CHIFFRE D'AFFAIRES DES SOLUTIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



1 France	59%
2 Reste de l'Europe	26%
3 Reste du monde	15%

EFFECTIFS

GRUPE
44 114
collaborateurs

FRANCE
19 013

ROYAUME-UNI
6 407

AUTRE EUROPE
10 095

RESTE DU MONDE
344

X-SHORE¹
8 255

1 Inde, Pologne, Espagne et Afrique du Nord

En savoir plus, voir chapitre 1
du Document de référence 2018

Stratégie

AMBITIONS STRATÉGIQUES

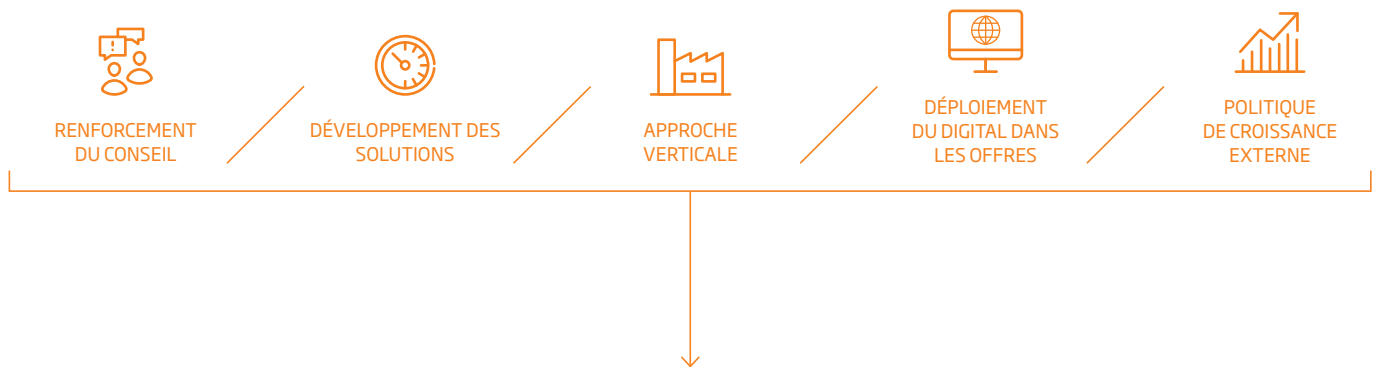
Services

- **Partenaire stratégique** des grandes administrations, des opérateurs financiers et industriels et des entreprises stratégiques en Europe, accompagnant de bout-en-bout la transformation de leur modèle d'affaires et de leur modèle opérationnel en faisant le meilleur usage du digital et des solutions du Groupe

Solutions

- Priorité sur **la banque**
- Éditeur de solutions cœur de métier pour les banques de détail et les sociétés de financements spécialisés, parmi les leaders sur ses marchés cibles :
 - EMEA pour solutions de core banking
 - Monde pour les solutions de financements spécialisés

LEVIERS STRATÉGIQUES



VALEUR AJOUTÉE

Sopra Steria se démarque de ses concurrents en continuant de renforcer ses deux facteurs clés de différenciation : des solutions pour les métiers qui, alliées à sa palette complète de services, lui confèrent une offre unique dans la profession et une forte proximité avec ses clients, fondée sur son ancrage dans les territoires où il est présent et sur sa capacité à intervenir au plus près des besoins au cœur des métiers de ses clients.



INNOVATION

Pour favoriser et amplifier l'innovation, de nombreuses initiatives sont encouragées : mission d'innovation donnée aux équipes de projet ; concours internes de développement de nouveaux usages numériques pour les marchés du Groupe ; hackathons ouverts aux clients et aux partenaires ; espaces de démonstration, de co-design, de développement rapide et de veille technologique ouverts aux clients, aux collaborateurs et aux partenaires dans chacune des grandes implantations du Groupe (DigiLabs), etc.



APPROCHE DE BOUT-EN-BOUT

Fort d'une palette de solutions et de services parmi les plus complètes du marché, le Groupe s'emploie à développer ses capacités d'ensemblier pour fédérer tous ses métiers et son écosystème de partenaires (start-up, éditeurs tiers, etc.) autour de propositions de valeur globales et "sans couture", répondant le plus largement possible aux enjeux métiers de ses clients.



OBJECTIFS À MOYEN TERME

La stratégie du Groupe est réaffirmée autour d'un projet indépendant et créateur de valeur, reposant sur la conquête, la valeur ajoutée et la différenciation, notamment au travers d'une activité de solutions. Dans ce cadre et sur la base d'un marché tiré par la transformation digitale, Sopra Steria est confiant dans sa capacité à améliorer de façon progressive et continue sa performance. Le Groupe vise une croissance organique annuelle de son chiffre d'affaires comprise entre 4 % et 6 %, un taux de marge opérationnelle d'activité de l'ordre de 10 % et un flux de trésorerie disponible compris entre 5 % et 7 % du chiffre d'affaires.

En savoir plus, voir chapitre 1
du Document de référence 2018

Stratégie et objectifs

1.1. Un positionnement fort et original en Europe

Sopra Steria a l'ambition d'être un acteur majeur de la transformation digitale en Europe : offreur global, à forte valeur ajoutée, permettant à ses clients de faire le meilleur usage du numérique pour innover, transformer leurs modèles (modèle d'affaires, modèle opérationnel) et optimiser leur performance.

L'objectif du Groupe est d'être le partenaire de référence des grandes administrations, des opérateurs financiers et industriels et des entreprises stratégiques des principaux pays où le Groupe est présent.

Pour ce faire, Sopra Steria continuera de renforcer ses facteurs clés de différenciation :

- des solutions progiciels pour les métiers qui, alliées à sa palette complète de services, lui confèrent une offre unique dans la profession ;
- une position parmi les leaders dans le vertical Services Financiers (segments des banques de détail et des sociétés de financement spécialisées), reposant fortement sur le succès des solutions de Sopra Banking Software ;
- une forte proximité avec ses clients, fondée sur son ancrage dans les territoires où il est présent et sur sa capacité à intervenir au plus près des besoins du cœur de métier de ses clients, sans être normatif comme certains grands acteurs mondiaux.

1.2. Des objectifs et des domaines d'actions prioritaires confirmés

1.2.1. LE DEVELOPPEMENT DES SOLUTIONS

Le Groupe, classé 2^e au palmarès des éditeurs de logiciels français ⁽¹⁾, confirme son objectif de porter à moyen terme la part de ses activités d'édition et d'intégration de solutions à 20 % de son chiffre d'affaires. Combinant croissance organique et croissance externe, les efforts seront poursuivis sur l'enrichissement des offres, leur adaptation pour le *Cloud*, la prise en compte des avancées du digital, le développement des services opérés et l'expansion géographique.

La priorité est mise sur le développement de Sopra Banking Software dont l'ambition de conquête dépasse les frontières de l'Europe. Le Groupe continuera aussi de renforcer son leadership dans les domaines des solutions Ressources Humaines et de l'immobilier, et restera attentif à de nouvelles opportunités sectorielles.

1.2.2. LE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL

Cherchant à s'ancrer de plus en plus fortement dans les directions métiers de ses clients, le Groupe poursuit sa montée en valeur dans le métier du Conseil et confirme son ambition de porter à moyen terme la part de ses activités Conseil à 15 % de son chiffre d'affaires. Pour ce faire, il développe progressivement dans l'ensemble de ses zones d'implantation, une offre et des capacités de conseil selon un modèle favorisant la synergie avec les autres métiers du Groupe. Les priorités sont : le conseil digital ; le conseil *upstream* (stratégie digitale, stratégie opérationnelle, stratégie IT) ; le renforcement de l'expertise métier par vertical, en priorité dans le vertical des Services financiers et enfin l'installation d'une marque Conseil forte sur le marché.

1.2.3. LA PRISE EN COMPTE DU DIGITAL

Sopra Steria a déjà à son actif de nombreux projets réalisés dans le domaine du digital. Son expérience lui a ainsi permis de présenter au marché une approche holistique de la transformation digitale, fondée sur un ensemble de best-practices, fixant comme cap l'Entreprise Plate-forme.

Ainsi, pour accélérer son engagement dans ce sens, le Groupe poursuit ses investissements avec les finalités suivantes :

- être à la pointe du marché sur l'ensemble de ses offres et de ses modèles d'affaires ;
- renforcer ses *assets* technologiques ;
- transformer ses modèles opérationnels ;
- diffuser la culture, les pratiques et les compétences digitales auprès de tous ses collaborateurs ;
- assurer une veille du marché permettant d'éclairer sa stratégie digitale et de cibler les meilleurs partenaires digitaux.

La digitalisation des offres et l'évolution des modèles d'affaires

Le Groupe fait progressivement évoluer ses offres de solutions pour y intégrer les avancées du digital dans plusieurs domaines clés – l'expérience client/utilisateur, les plate-formes de services, les *Analytics*, les conseillers virtuels, etc. – et prendre en compte l'usage croissant du *Cloud* hybride (privé/public) par ses clients.

La même approche est poursuivie pour chacune des grandes offres de services – Conseil, *Applications Services* (*Build* et *Application Management*), *Infrastructure Management*, cybersécurité, *Business Process Services* – avec comme objectifs :

- de mettre l'immense potentiel des nouvelles technologies au profit de tous ses clients ;
- de promouvoir de nouvelles propositions de valeur : *UX/UI strategy & design*, *Digital Factory*, construction/opération de plate-formes de services, approches de bout-en-bout outillées, allant du Conseil au *Run*, pour la migration dans le *Cloud* et la modernisation des SI existants, etc.

La digitalisation des offres et, plus globalement, l'évolution des attentes des clients, conduisent le Groupe à progressivement faire évoluer ses modèles d'affaires. Ainsi, le Groupe prévoit-il de vendre de plus en plus de solutions opérées et, dans le domaine des services, de valoriser de plus en plus d'*IP* (composants réutilisables, accélérateurs d'implémentation, plate-formes d'intégration/opération, etc.) et ainsi de s'écarter progressivement de la simple valorisation d'une personne multipliée par un nombre de jours.

Les *assets* technologiques

Le Groupe investit continuellement dans l'exploration et la maîtrise des architectures, des technologies et des usages émergents du Digital et du *Cloud*, en s'appuyant sur des équipes de *Digital Champions*.

Parallèlement, il se dote des moyens nécessaires pour développer rapidement et exploiter pour ses clients des solutions digitales nativement conçues pour fonctionner en environnement *Cloud* hybride (privé/public) :

- chaîne industrielle DevOps ;
- socle technologique permettant la mise en place rapide de plate-formes de services digitales (ce socle repose notamment sur des composants de l'*Hybrid Integration Platform* d'Axway Software) ;

(1) Source : Truffle 100, mai 2018.

- environnement de développement/gestion/exécution de composants logiciels réutilisables ;
- accélérateurs d'implémentation de nouvelles technologies digitales (Blockchain, *Augmented Reality (AR)/Virtual Reality (VR)*, Smart Machines, *Internet of Things (IoT)*, etc.) ;
- algorithmes et modèles pré-entraînés de Machine Learning/Data Science (pour des verticaux et des domaines métier ciblés) ;
- *factories* pour la mise en œuvre d'offres de service outillées (ex : migration dans le *Cloud* et modernisation de SI).

La transformation des modèles opérationnels

Le Groupe fait progressivement évoluer le modèle opérationnel de ses activités de Service et de Recherche et Développement (R&D), en s'appuyant notamment sur les assets technologiques développés :

- pratique croissante des nouveaux modes agiles et collaboratifs issus du Digital ;
- déploiement des processus et des moyens (outillage et *Factories*) d'industrialisation, d'automatisation et de réemploi développés afin d'accroître la productivité et la qualité des activités de Service IT et de R&D.

En particulier : usage croissant des Smart Machines (*Robotic Process Automation, Intelligent Automation*, assistants virtuels) dans les activités de Services récurrents (*Business Process Services, Infrastructure Management, Application Management*, support) ; développement des pratiques de capitalisation-réemploi de composants logiciels technologiques ou métiers (*IP, open source*) et du recours aux outils de développement *low code/no code* pour la construction de solution ;

- transformation en conséquence du modèle de localisation de chaque activité (répartition des rôles entre les équipes de production Onshore et les centres de services partagés et de R&D Offshore et Nearshore).

L'innovation

Pour favoriser et amplifier l'innovation, de nombreuses initiatives sont encouragées : veille sur les technologies et leurs usages assurés par les *Digital Champions*, missions d'innovation données aux équipes projet ; concours internes de développement de nouveaux usages numériques pour les verticaux du Groupe ; hackathons ouverts aux clients et aux partenaires ; espaces de démonstration, d'idéation, de codesign, de développement rapide et de veille technologique ouverts aux clients, aux collaborateurs et aux partenaires dans chacune des grandes implantations du Groupe (DigiLabs), etc.

L'écosystème de partenaires

Un effort particulier est engagé pour nouer des partenariats ciblés avec les acteurs les plus en pointe de l'écosystème numérique par vertical et par grand domaine technologique (startups et acteurs de niche, établissements d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, grands éditeurs et GAFAS...). C'est dans ce cadre qu'un partenariat stratégique est établi avec Axway.

Afin d'assurer une veille de marché efficace, un observatoire collaboratif des startups est mis à disposition des équipes de « *Digital Champions* » et de tous les managers du Groupe.

Dans certains cas très ciblés au regard de sa stratégie digitale, le Groupe peut entrer au capital de jeunes pousses qu'il considère comme les plus innovantes du marché, dans une approche de *Corporate Venture*.

1.2.4. L'APPROCHE VERTICALE

Un développement focalisé

Pour servir le positionnement visé, le Groupe poursuit dans chaque pays sa politique de concentration sur des verticaux, des grands comptes et des domaines métier ciblés.

Ainsi, huit verticaux prioritaires représentent aujourd'hui près de 90 % du chiffre d'affaires : Services Financiers, Secteur Public, *Aerospace* – Défense & Sécurité intérieure, Énergie & *Utilities*, Télécoms & Médias, Transport, Assurance et Distribution.

Pour chacun de ces verticaux, le Groupe cible un nombre réduit de grands comptes (moins de 100 à l'échelle du Groupe) et se concentre sur quelques domaines métier dans lesquels il vise un positionnement de leader.

Des offres verticales de bout-en-bout

Afin d'atteindre son objectif de leadership dans les verticaux et les domaines métier ciblés, le Groupe fédère les efforts de développement de ses différentes activités et de ses pays pour mettre au point des propositions de valeur de bout-en-bout et des offres de business solutions qui répondent aux enjeux des métiers de ses grands clients.

Dans cette approche, un accent particulier est mis sur le vertical Services Financiers dans lequel le Groupe propose des réponses globales aux enjeux de productivité et de « plate-formisation » des banques de détail et des sociétés de financement spécialisées. Ces réponses sont fondées sur les assets métiers de Sopra Banking Software, les assets technologiques du Groupe et sa palette complète de services.

1.2.5. LES POLITIQUES D'ACQUISITIONS

Le Groupe continuera de participer activement à la consolidation du marché, d'une façon ciblée. L'approche privilégiera trois domaines : les Solutions (en priorité les solutions bancaires), le Conseil et le Renforcement de ses positions dans certaines géographies.

1.3. Objectifs stratégiques à moyen terme

La stratégie du Groupe est réaffirmée autour d'un projet indépendant et créateur de valeur, reposant sur la conquête, la valeur ajoutée et la différenciation, notamment au travers d'une activité de software. Dans ce cadre et sur la base d'un marché tiré par la transformation digitale, Sopra Steria est confiant dans sa capacité à améliorer de façon progressive et continue sa performance.

Le Groupe vise une croissance organique annuelle de son chiffre d'affaires comprise entre 4 % et 6 %, un taux de marge opérationnelle d'activité de l'ordre de 10 % et un flux de trésorerie disponible compris entre 5 % et 7 % du chiffre d'affaires.

Concernant l'exercice 2019, le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

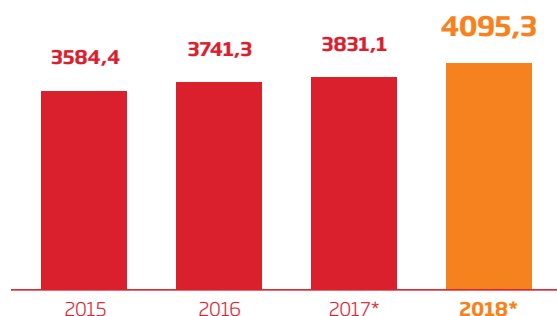
- croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 4 % et 6 % ;
- taux de marge opérationnelle d'activité en légère amélioration ;
- flux net de trésorerie disponible supérieur à 150 M€.

Performance financière



CHIFFRE D'AFFAIRES

en millions d'euros

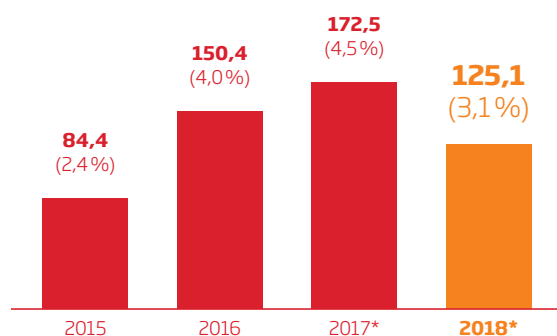


* IFRS 15



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

en millions d'euros et % du CA

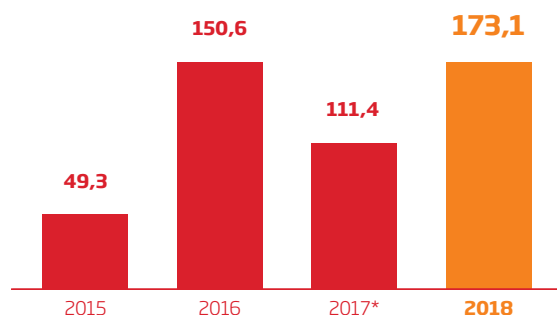


* IFRS 15



FLUX NET DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

en millions d'euros

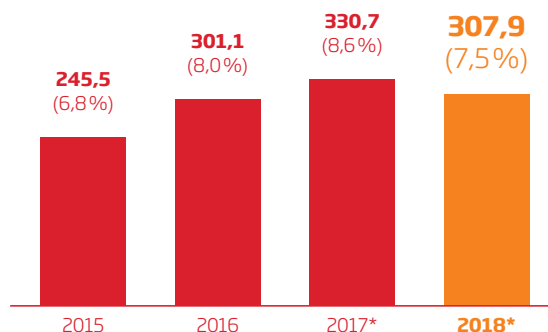


* Flux net de trésorerie disponible calculé hors cession de créances commerciales déconsolidante (37 M€ de cession en 2017)



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ

en millions d'euros et % du CA

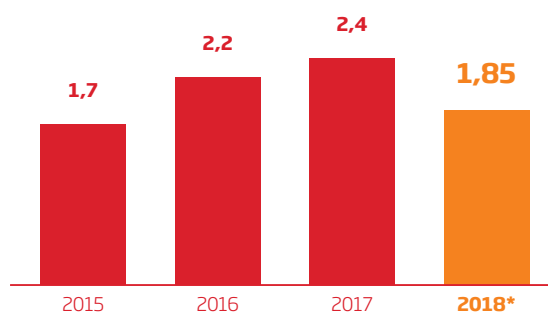


* IFRS 15



DIVIDENDE EN EUROS

par action



* Montant proposé à l'assemblée générale du 12 juin 2019



PERFORMANCE DE L'ACTION SOPRA STERIA SUR 5 ANS*

Comparée aux performances du SBF120 et du CAC40

SOPRA STERIA +42,42% SBF120 +26,44% CAC 40 +23,97%



* Base 100 au 02/01/2014

Chiffres clés et comptes consolidés 2018

1.1. Principaux éléments du compte de résultat et du bilan

I SOPRA STERIA : COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – EXERCICE 2018

	2018 IFRS 15		2017 IFRS 15	
	M€	%	M€	%
Chiffre d'affaires	4 095,3		3 831,1	
Charges de personnel	- 2 441,5		- 2 331,1	
Charges d'exploitation	- 1 290,7		- 1 147,9	
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 55,2		- 21,4	
Résultat opérationnel d'activité	307,9	7,5 %	330,7	8,6 %
Charges liées aux stock-options et assimilés	- 22,8		- 21,2	
Dotations aux amortissements sur incorporels affectés	- 24,3		- 21,8	
Résultat opérationnel courant	260,8	6,4 %	287,7	7,5 %
Autres produits et charges opérationnels	- 34,2		- 25,1	
Résultat opérationnel	226,6	5,5 %	262,6	6,9 %
Coût de l'endettement financier net	- 7,8		- 6,8	
Autres produits et charges financiers	- 11,7		- 8,5	
Charges d'impôt	- 82,0		- 73,9	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3,6		1,7	
Résultat net	128,7	3,1 %	175,1	4,6 %
Part du Groupe	125,1	3,1 %	172,5	4,5 %
Intérêts minoritaires	3,6		2,6	
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation hors autocontrôle (M)	20,18		20,21	
Résultat de base par action (€)	6,20		8,53	

I SOPRA STERIA : BILAN ÉCONOMIQUE (M€) – 31 DÉCEMBRE 2018

	31/12/2018 IFRS 15	31/12/2017 IFRS 15
Écarts d'acquisition	1 708,5	1 590,6
Actifs incorporels affectés	183,0	161,5
Autres immobilisations	234,9	179,7
Titres de participation mis en équivalence	195,1	189,1
Total actifs immobilisés	2 321,5	2 120,9
Impôts différés nets	79,6	99,1
Clients et comptes rattachés (net)	1 091,8	1 147,1
Autres actifs et passifs	- 1 153,1	- 1 188,1
Besoin en fonds de roulement (BFR)	- 61,3	- 41,0
Actif économique	2 339,8	2 179,0
Capitaux propres	1 329,2	1 237,2
Provisions retraites et engagements assimilés	308,3	358,9
Provisions pour risques et charges	81,5	72,8
Endettement financier net	620,9	510,1
Capitaux investis	2 339,8	2 179,0

1.2. Examen de la situation du Groupe et des résultats 2018

1.2.1. CONTEXTE GÉNÉRAL ET FAITS MARQUANTS

Commentaires sur l'exercice 2018

L'année 2018 a été une année d'avancées majeures dans la construction du modèle, d'investissements dans l'innovation et d'acquisitions clés. Des difficultés de production ont impacté les résultats. Elles indiquent que les transformations engagées dans le Groupe doivent à la fois s'accélérer et bénéficier d'une gouvernance interne renforcée. Les décisions nécessaires ont été prises et sont mises en œuvre. L'exécution de la stratégie moyen terme en sera renforcée.

La croissance du chiffre d'affaires a été forte, confirmant la tendance des trois exercices précédents. Cette performance traduit les nouveaux besoins clients issus des enjeux de transformation digitale et le bon positionnement, en termes d'offre et de profil, de Sopra Steria. À ce titre, le Groupe a consolidé sa place au cœur de la transformation de ses grands clients en investissant dans des centres d'expertises digitales et sur des plateformes internes de développement et d'assemblage de composants. Il a également renforcé ses partenariats dans le domaine du *Cloud* avec Microsoft, Google et Amazon Web Services.

La montée en valeur ajoutée des offres s'est poursuivie, notamment grâce à la progression de l'activité de Conseil qui a représenté 10 % du chiffre d'affaires du Groupe (7,5 % en 2017).

Les 1^{ers} signes encourageants ont été enregistrés dans le cadre de la profonde transformation engagée au Royaume-Uni. Ils concernent l'adaptation des Ressources Humaines et l'évolution, sur le 2nd semestre, du chiffre d'affaires et de la rentabilité opérationnelle.

Des avancées majeures dans la construction du modèle de Sopra Banking Software ont été réalisées. La feuille de route a été respectée sur le produit *Platform* pour La Banque Postale. De grands projets de transformation ont été menés à bien avec les mises en production de *Platform* pour Transactis et Argenta, d'*Amplitude Up* pour Attijariwafa Bank en Égypte et pour KCB Bank au Kenya, et de *Cassiope* pour Inter-American Development Bank (IDB) aux États-Unis. Une position mondiale sans équivalence dans le domaine des logiciels de l'*Asset Finance* a également été créée avec l'acquisition d'Apak.

Les actions engagées pour améliorer la gestion du cycle client ont commencé à porter leurs fruits et se sont traduites par une augmentation structurelle du taux de transformation du résultat en flux de trésorerie.

La politique de croissance durable a été récompensée : le Groupe a été, en janvier 2019, classé, pour la 2^e année consécutive, dans la catégorie A par le CDP pour sa performance environnementale et a obtenu le niveau *Gold advanced* par EcoVadis pour sa performance en matière de responsabilité d'entreprise.

Détail de la performance opérationnelle 2018 (normes IFRS 15)

Le chiffre d'affaires de Sopra Steria s'est élevé à 4 095,3 M€, en croissance totale de 6,9 %. L'effet périmètre a été positif de 89,4 M€ et l'impact des variations de devises a été négatif de 18,1 M€. La croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe a été de 4,9 % sur l'exercice. La croissance organique du 4^e trimestre a été particulièrement soutenue à 5,5 %.

Le résultat opérationnel d'activité s'est établi à 307,9 M€ (330,7 M€ en 2017) et le taux de marge a atteint 7,5 %, en ligne avec les indications données le 19 octobre 2018.

Commentaires sur le résultat net de l'exercice 2018 (norme IFRS 15)

Le résultat opérationnel courant s'est établi à 260,8 M€. Il intègre une charge de 22,8 M€ (21,2 M€ en 2017) correspondant aux paiements fondés en actions liés au renouvellement, en 2018, du programme d'actionnariat salarié *We Share* pour les collaborateurs et du plan d'incitation à long terme mis en place pour les principaux managers du Groupe.

Le résultat opérationnel a été de 226,6 M€ après prise en compte de (-) 34,2 M€ d'autres produits et charges opérationnels (-) 25,1 M€ en 2017) comprenant notamment 30,0 M€ de charges de réorganisation et de restructuration.

La charge d'impôt s'est élevée à 82,0 M€ contre 73,9 M€ en 2017, faisant apparaître un taux d'imposition Groupe de 39,6 % du fait de la prise en compte d'éléments non récurrents pour environ 15 M€.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (Axway) a représenté 3,6 M€ sur l'exercice (1,7 M€ en 2017).

Après prise en compte des intérêts minoritaires pour 3,6 M€, le résultat net part du Groupe a atteint 125,1 M€ (172,5 M€ en 2017).

Le résultat de base par action s'est établi à 6,20 € contre 8,53 € l'année précédente.

Situation financière au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la situation financière de Sopra Steria est solide tant du point de vue de ses ratios financiers que de sa liquidité.

Le flux net de trésorerie disponible s'est établi à 173,1 M€ ⁽¹⁾, en forte amélioration par rapport à l'exercice précédent (111,4 M€ ⁽³⁾). Il fait apparaître un taux ⁽²⁾ de transformation du résultat opérationnel d'activité en flux de trésorerie de 50 % (41 % en 2017). Cette performance s'explique par une diminution de sept jours du délai moyen de règlement des comptes clients.

Les décaissements liés à la croissance externe et aux investissements financiers nets ont été de 173,5 M€.

La dette financière nette au 31 décembre 2018, s'est établie à 620,9 M€, représentant 1,68 fois l'EBITDA 2018 glissant sur 12 mois (covenant bancaire fixé à trois fois maximum).

Dividende proposé au titre de l'exercice 2018

Sopra Steria proposera à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende ⁽³⁾ de 1,85 € par action (2,40 € au titre de l'exercice 2017).

Effectifs

Au 31 décembre 2018, l'effectif total du Groupe était de 44 114 personnes (41 661 personnes au 31 décembre 2017) dont 18,7 % sur les zones X-Shore.

Impact du changement de norme comptable (application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019)

À partir du 1^{er} janvier 2019, la comptabilisation des contrats de location est modifiée. La nouvelle norme prévoit un principe de comptabilisation de l'ensemble des contrats de location au bilan.

Pour Sopra Steria, les contrats de location concernent les immeubles (85 %), les matériels informatiques et autres (8 %) et les véhicules (7 %).

Les impacts estimés au 1^{er} janvier 2019 sont les suivants : impact non significatif sur le flux net de trésorerie disponible, impact marginalement positif sur le résultat opérationnel d'activité, impact quasi nul sur le résultat net, impact positif sur l'EBITDA de l'ordre de 90 M€ et apparition d'une dette de location de l'ordre de 300 M€ en contrepartie d'un actif d'environ le même montant.

(1) Flux calculé hors cession de créances commerciales déconsolidante (37,0 M€ de cession en décembre 2017).

(2) Retrait des cessions de créances et autres éléments non récurrents.

(3) Assemblée générale prévue le mercredi 12 juin 2019. Le détachement du dividende interviendra le 2 juillet 2019. Le dividende sera mis en paiement à compter du 4 juillet 2019.

1.2.2. PERFORMANCE PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

I SOPRA STERIA : PERFORMANCE PAR PÔLE D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2018

	2018		2017	
	IFRS 15		IFRS 15	
	M€	%	M€	%
France				
Chiffre d'affaires	1 699,5		1 597,7	
Résultat opérationnel d'activité	155,4	9,1 %	138,1	8,6 %
Résultat opérationnel courant	139,2	8,2 %	123,8	7,8 %
Résultat opérationnel	131,8	7,8 %	111,4	7,0 %
Royaume-Uni				
Chiffre d'affaires	783,1		791,6	
Résultat opérationnel d'activité	45,0	5,7 %	54,7	6,9 %
Résultat opérationnel courant	32,6	4,2 %	42,7	5,4 %
Résultat opérationnel	18,7	2,4 %	38,9	4,9 %
Autre Europe				
Chiffre d'affaires	997,1		824,7	
Résultat opérationnel d'activité	80,4	8,1 %	66,5	8,1 %
Résultat opérationnel courant	74,9	7,5 %	62,2	7,5 %
Résultat opérationnel	68,5	6,9 %	56,0	6,8 %
Sopra Banking Software				
Chiffre d'affaires	373,7		381,7	
Résultat opérationnel d'activité	- 13,3	- 3,6 %	36,3	9,5 %
Résultat opérationnel courant	- 24,2	- 6,5 %	26,2	6,9 %
Résultat opérationnel	- 28,9	- 7,7 %	22,2	5,8 %
Autres Solutions				
Chiffre d'affaires	241,8		235,5	
Résultat opérationnel d'activité	40,4	16,7 %	35,1	14,9 %
Résultat opérationnel courant	38,4	15,9 %	32,9	14,0 %
Résultat opérationnel	36,5	15,1 %	30,4	12,9 %

En France, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 699,5 M€. La croissance organique s'est élevée à 4,7 %, avec une accélération au 4^e trimestre (+ 6,5 %). L'activité a été tirée par le conseil, en hausse de plus de 14 %, et par la cybersécurité, en progression de plus de 30 %. À noter, également, le retour à la croissance de l'activité de gestion d'infrastructures informatiques. Les secteurs de l'assurance, de la défense, de l'aéronautique, du social (pôle emploi, Assurance Maladie...) ont été les marchés verticaux les plus porteurs. Le taux de marge opérationnelle d'activité s'est établi à 9,1 % (8,6 % en 2017).

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires s'est élevé à 783,1 M€, quasiment stable, en variation organique, par rapport à 2017 (- 0,1 %). La croissance organique des deux derniers trimestres (3^e et 4^e trimestre) a été positive après six trimestres de décroissance. À noter le début de reconstruction dans les services financiers dont les nouveaux clients représentent dorénavant plus de la moitié du chiffre d'affaires. Le taux de marge opérationnelle d'activité s'est contracté à 5,7 % (6,9 % en 2017), mais fait apparaître une inflexion au 2^e semestre avec un taux de marge de 7,0 % contre 4,5 % au 1^{er} semestre. Cette inflexion s'explique par une normalisation de la performance de la co-entreprise SSCL ainsi que par les 1^{ers} effets du plan de transformation.

Sur le pôle Autre Europe, le chiffre d'affaires a connu une forte hausse de 14,4 % organique pour atteindre environ 1 Md€. Le chiffre d'affaires de l'Allemagne, en progression de 27,3 % (+ 13,4 % organique) est dorénavant proche de 400 M€ en prenant en compte, sur une année pleine, les activités de BLUECARAT et d'IT Economics. La quasi-totalité des pays du pôle ont enregistré une croissance très

soutenue. Le taux de marge opérationnelle d'activité s'est établi à 8,1 %, niveau identique à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de **Sopra Banking Software** s'est contracté de 3,6 % à 373,7 M€ du fait, principalement, d'un ajustement de l'avancement de certains projets, suite à des difficultés de production, et de la baisse des revenus de licences (cf. communiqué de presse du 19 octobre 2018). Dans ce contexte, le taux de marge opérationnelle de l'année s'est établi à - 3,6 % (9,5 % en 2017). À court terme, des mesures consistant à renforcer la capacité d'exécution ont été prises afin d'améliorer progressivement la situation en 2019. À plus long terme, la stratégie est réaffirmée, comme la confiance dans la capacité à répondre aux enjeux de transformation du monde financier avec le déploiement de la plateforme digitale de Sopra Banking Software.

Le pôle Autres Solutions a réalisé un chiffre d'affaires de 241,8 M€, en croissance organique de 2,7 %. Dans le domaine des solutions dédiées aux Ressources Humaines, la position sur le marché français a été renforcée. L'entité gère dorénavant environ 800 000 bulletins de paie tous les mois, soit une progression de plus de 10 % sur l'année. L'activité a également bénéficié des travaux préparatoires à la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu en France. Les solutions dédiées à l'immobilier ont poursuivi leur développement porté par la maturité des nouvelles technologies orientées « données ». Le taux de marge opérationnelle d'activité du pôle s'est élevé à 16,7 %, en hausse de 1,8 point par rapport à 2017.

Investissements de l'année

1.1. ACQUISITIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018

Au cours de l'exercice 2018, le groupe Sopra Steria a annoncé les acquisitions suivantes :

a. Apak

Le 18 octobre 2018, Sopra Steria a acquis, via sa filiale Sopra Banking Software, 100 % du capital d'Apak, éditeur de solutions de crédits spécialisés pour le financement automobile et d'actifs. Les activités d'Apak ont été consolidées dans les comptes consolidés de Sopra Steria courant octobre 2018.

b. It-Economics

Le 6 juillet 2018, Sopra Steria a annoncé avoir finalisé le 5 juillet 2018 l'acquisition de It-Economics, société allemande de conseil dans le numérique. Le projet d'acquisition avait été annoncé par communiqué de presse en date du 15 mai 2018. It-Economics est entré dans le périmètre de consolidation de Sopra Steria le 5 juillet 2018.

c. BLUECARAT

Le 4 mai 2018, Sopra Steria a annoncé avoir finalisé le 3 mai 2018 l'acquisition de BLUECARAT, société de services informatiques en Allemagne. Le projet d'acquisition avait été annoncé par communiqué de presse en date du 8 janvier 2018. BLUECARAT est entré dans le périmètre de consolidation de Sopra Steria au mois de mai 2018.

d. O.R. System

Le 4 avril, Sopra Banking Software a réalisé l'acquisition de la société O.R. System, editrice d'une solution de gestion du risque de contrepartie pour le domaine bancaire et les institutions financières. Cette société est entrée dans le périmètre de consolidation de Sopra Steria au cours du deuxième trimestre 2018.

1.2. ÉQUIPEMENTS

52,2 M€ ont été investis en 2018 en équipements d'infrastructure et en équipements techniques, contre 44,5 M€ en 2017.

Ces investissements se décomposent de la façon suivante :

- terrains et constructions : 2,1 M€ ;
- agencements et mobiliers : 28,6 M€ ;
- équipements informatiques : 21,5 M€.

1.3. ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Le 10 avril 2019, Sopra Steria a annoncé le projet d'acquisition de SAB, éditeur français de Core Banking, ayant réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 64,4 M€, venant renforcer le projet de Sopra Banking Software. Ce projet d'acquisition est soumis aux conditions préalables usuelles.

1.4. NOTATIONS DE LA SOCIÉTÉ PAR LES AGENCES DE NOTATION FINANCIÈRE

La Société ne fait pas l'objet de notation par les agences de notation financière.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(en euros)	2018	2017	2016	2015	2014
Situation financière en fin d'exercice					
■ Capital social	20 548	20 548	20 532	20 447	20 372
■ Nombre d'actions émises	20 548	20 548	20 532	20 447	20 372
■ Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	1 553 775	1 456 888	1 393 280	1 289 104	1 447 462
■ Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	127 749	140 168	169 579	39 930	- 108 916
■ Impôts sur les bénéfices	- 26 012	- 16 314	- 3 368	- 8 286	- 18 678
■ Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	124 706	141 770	142 022	33 358	- 118 714
■ Montant des bénéfices distribués	38 013	49 314	45 170	34 759	38 706
Résultat des opérations réduit à une seule action					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	7,48	7,62	8,42	2,36	- 4,43
■ Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	6,07	6,90	6,92	1,63	- 5,83
■ Dividende versé à chaque action	1,85	2,40	2,20	1,70	1,90
Personnel					
■ Nombre de salariés	13 083	13 238	13 086	12 793	15 213
■ Montant de la masse salariale	610 196	593 410	575 237	580 995	699 464
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	299 928	296 846	264 663	258 907	309 484

Indicateurs alternatifs de performance

- **Chiffre d'affaires retraité** : chiffre d'affaires de l'année précédente retraité de façon à l'exprimer sur la base du périmètre et des taux de change de l'année en cours.
- **Croissance organique du chiffre d'affaires** : croissance de l'activité entre le chiffre d'affaires de la période et le chiffre d'affaires retraité de la même période de l'exercice précédent.
- **EBITDA** : cet indicateur, tel que défini dans le document de référence, correspond au Résultat opérationnel d'activité consolidé majoré des dotations aux amortissements et provisions incluses dans le Résultat opérationnel d'activité.
- **Résultat opérationnel d'activité** : cet indicateur, tel que défini dans le document de référence, correspond au Résultat opérationnel courant retraité de la charge relative au coût des services rendus par les bénéficiaires de stock-options et d'actions gratuites et des dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.
- **Résultat opérationnel courant** : cet indicateur correspond au résultat opérationnel avant la prise en compte des autres produits et charges opérationnels qui correspondent à des produits et des charges opérationnels inhabituels, anormaux, peu fréquents, non prédictifs, et de montant particulièrement significatif, présentés de manière distincte afin de faciliter la compréhension de la performance liée aux activités courantes.
- **Résultat courant de base par action** : cet indicateur correspond au résultat de base par action avant la prise en compte des autres produits et charges opérationnels nets d'impôts.
- **Flux net de trésorerie disponible** : le flux net de trésorerie disponible (*free cash flow*) se définit comme le flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle, diminué des investissements (nets des cessions) en immobilisations corporelles et incorporelles, diminué des intérêts financiers nets et diminué des contributions additionnelles liées aux engagements de retraites à prestations définies pour faire face aux déficits des plans.

GOUVERNANCE ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 11 AVRIL 2019

PIERRE PASQUIER, Président du Conseil d'administration



MEMBRES

16

- 15 administrateurs dont 2 administrateurs représentant les salariés
- 1 censeur



ADMINISTRATEURS

54%



ADMINISTRATRICES

46%



ÂGE MOYEN DES ADMINISTRATEURS AU 31/12/2018

60



NATIONALITÉS

7



ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

54%

7 administrateurs indépendants sur 13 administrateurs désignés par l'Assemblée générale.



COMPÉTENCES REPRÉSENTÉES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La diversité des compétences est fortement recherchée au sein du Conseil d'administration. La société a notamment identifié dix compétences clés qu'elle souhaite y voir représentées. Il s'agit des compétences ou expériences suivantes :

• Connaissance des métiers du conseil, des services du numérique, de l'édition de logiciels, capacité à promouvoir l'innovation	75%	• Finance, contrôle et gestion des risques	50%
• Connaissance d'un grand marché vertical du Groupe	63%	• Ressources humaines et relations sociales	63%
• Entrepreneur	50%	• Dimension internationale	88%
• Direction générale d'un groupe international	56%	• Enjeux sociétaux	63%
		• Connaissance d'Axway Software	31%
		• Expérience opérationnelle dans le Groupe Sopra Steria	56%

En savoir plus, voir chapitre 2 du Document de référence 2018



LA DIRECTION DU GROUPE

L'organisation du Groupe s'articule autour de fonctions centrales et d'un ensemble de pôles opérationnels.

La Direction du Groupe s'appuie sur une Direction générale, un Comité Exécutif et un Comité de Direction.

La Direction générale est représentée par le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints.

VINCENT PARIS
Directeur général
Sopra Steria Group

JOHN TORRIE
Directeur général adjoint
Sopra Steria Group

LAURENT GIOVACHINI
Directeur général adjoint
Sopra Steria Group

Le Comité Exécutif est composé de la Direction générale et des Directeurs des grandes entités opérationnelles et fonctionnelles.

Le Comité de Direction comprend les membres du Comité Exécutif et d'autres directions d'entités opérationnelles et fonctionnelles.

En savoir plus, voir chapitre 1 du Document de référence 2018

Conseil d'administration

1.1. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration compte, à la date de publication du présent document de référence, 15 membres ayant voix délibérative, dont 13 administrateurs nommés par l'Assemblée générale et 2 administrateurs représentant les salariés.

Sopra Steria Group est contrôlé de fait par Sopra GMT, holding animatrice du Groupe, dans laquelle les fondateurs et leurs groupes familiaux détiennent l'essentiel de leur participation (Cf. chapitre 6 « Capital et Action Sopra Steria Group », pages 217 à 220 du Document de référence Sopra Steria 2018).

I PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Information personnelle				Position au sein du Conseil				Participation sur le mandat en cours Juin - Décembre 2018			
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre de mandats dans des sociétés cotées (hors Sopra Steria Group)	Administrateur indépendant	Début de mandat	Échéance du mandat en cours	Ancienneté au Conseil*	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	Comité des rémunérations
Pierre Pasquier Président du Conseil d'administration	83	H	FRA	1		12/06/2018	AG 2024	51	100 %		100 %	
Éric Pasquier Vice-Président du Conseil d'administration	48	H	FRA	0		12/06/2018	AG 2024	5	100 %	100 %		
Sopra GMT représentée par Kathleen Clark Bracco Présidente du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	51	F	USA	1		12/06/2018	AG 2024	5	100 %		100 %	100 %
Éric Hayat Vice-Président du Conseil d'administration	78	H	FRA	0		12/06/2018	AG 2024	5	100 %		100 %	100 %
Astrid Anciaux Administratrice	54	F	BEL	0		12/06/2018	AG 2020	5	100 %			
Solfrid Skilbrigt Administratrice	59	F	NOR	0		12/06/2018	AG 2020	4	100 %			
Michael Gollner Administrateur	60	H	USA/GBR	1	Oui	12/06/2018	AG 2022	1	100 %	67 %		
Javier Monzón Administrateur	62	H	ESP	2	Oui	12/06/2018	AG 2022	1	60 %			100 %
Jean-Luc Placet Président du Comité des rémunérations	66	H	FRA	0	Oui	12/06/2018	AG 2022	7	100 %		100 %	100 %
Sylvie Rémond Administratrice	55	F	FRA	0	Oui	12/06/2018	AG 2020	4	100 %			
Marie-Hélène Rigal-Drogerys Présidente du Comité d'audit	48	F	FRA	1	Oui	12/06/2018	AG 2024	5	100 %	100 %		
Jean-François Sammarcelli Administrateur	68	H	FRA	1	Oui	12/06/2018	AG 2022	9	100 %	100 %	100 %	
Jessica Scale Administratrice	56	F	FRA/GBR	0	Oui	12/06/2018	AG 2020	3	100 %		100 %	100 %

PRÉSENTATION DE SOPRA STERIA GROUP EN 2018

Gouvernance et rémunération des dirigeants

Nom	Information personnelle				Position au sein du Conseil				Participation sur le mandat en cours Juin - Décembre 2018			
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre de mandats dans des sociétés cotées (hors Sopra Steria Group)	Administrateur indépendant	Début de mandat	Échéance du mandat en cours	Ancienneté au Conseil*	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	Comité des rémunérations
Hélène Badosa Administratrice représentant les salariés	60	F	FRA	0		Comité d'établissement des 27-28/09/2018	AG 2020	0	100 %			
René-Louis Gaignard Administrateur représentant les salariés	53	H	FRA	0		Comité d'établissement des 27-28/09/2018	AG 2020	0	100 %			
Jean-Bernard Rampini Censeur	62	H	FRA	0		12/06/2018	AG 2020	5	100 %			

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	Comité des rémunérations
Nombre de réunions sur l'exercice 2018	10	6	6	6
Taux de présence sur l'exercice 2018	93 %	83 %	100 %	98 %

* Nombre d'années à la date de publication du document de référence 2018 arrondi à l'entier le plus proche.

F : femme H : homme.

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

	Départs ⁽¹⁾	Nominations ⁽¹⁾	Renouvellements ⁽¹⁾
Conseil d'administration	François Odin († 2018) Jean-Bernard Rampini Emma Fernández Gérard Jean Jean Mounet Hervé Saint-Sauveur Christian Bret (censeur) Aurélie Peaud Gustavo Roldan de Belmira	Michael Gollner Javier Monzón Jean-Bernard Rampini (censeur) Hélène Badosa 27-28/09/2018 René-Louis Gaignard 27-28/09/2018	Pierre Pasquier Éric Pasquier Sopra GMT, représentée par Kathleen Clark Bracco Éric Hayat Astrid Anciaux Solfrid Skilbrigt Jean-Luc Placet Sylvie Rémond Marie-Hélène Rigal-Drogerys Jean-François Sammarcelli Jessica Scale
Comité d'audit	François Odin († 2018) Hervé Saint-Sauveur	Éric Pasquier Jean-François Sammarcelli Michael Gollner	Marie-Hélène Rigal-Drogerys
Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance	Gérard Jean Christian Bret (censeur)	Jean-François Sammarcelli Jessica Scale	Sopra GMT, représentée par Kathleen Clark Bracco Pierre Pasquier Éric Hayat Jean-Luc Placet
Comité des rémunérations	Gérard Jean Gustavo Roldan de Belmira Christian Bret (censeur)	Javier Monzón Jessica Scale Hélène Badosa 21/02/2019	Sopra GMT, représentée par Kathleen Clark Bracco Jean-Luc Placet Éric Hayat

(1) Sauf mention contraire, départ/nomination/renouvellement en date du 12 juin 2018.

1.1.1. CONSÉQUENCES DU RAPPROCHEMENT INTERVENU ENTRE SOPRA ET STERIA

La taille et la composition actuelles du Conseil d'administration reflètent encore largement les négociations conduites en 2014 par Sopra GMT avec la société Groupe Steria dans l'objectif de son rapprochement avec Sopra Group au sein de Sopra Steria Group. Ces négociations ont notamment abouti à la signature d'un pacte d'actionnaires entre Sopra GMT et l'associé commandité de Groupe Steria, Soderi.

En vue de favoriser l'intégration des deux sociétés, ce pacte d'actionnaires organise, jusqu'en août 2019, un équilibre au sein du Conseil d'administration entre les représentants de Sopra GMT et les administrateurs issus de Steria et assure un siège à un représentant de Soderi.

Chacun de ces deux groupes, initialement composés de quatre administrateurs, a été limité à trois lors de la recomposition du Conseil d'administration de juin 2018 dans le but de réduire la taille du Conseil d'administration et d'augmenter la proportion d'administrateurs indépendants.

Les représentants de Sopra GMT au sens de ce pacte sont Messieurs Pierre Pasquier, Éric Pasquier et Madame Kathleen Clark Bracco (représentante permanente de Sopra GMT).

Les administrateurs issus de Steria sont Mesdames Astrid Anciaux et Solfrid Skilbrigt, cette dernière représentant Soderi, ainsi que Monsieur Éric Hayat. Par ailleurs, Monsieur Jean-Bernard Rampini, Président de Soderi, continue de siéger au Conseil d'administration en qualité de censeur.

1.1.2. DESCRIPTION DE LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ

L'objectif de la politique de diversité mise en œuvre au sein du Conseil d'administration est de réunir dans une équipe de dimension raisonnable, en tenant compte des besoins et caractéristiques du Groupe, les différentes sensibilités, compétences et expériences nécessaires à la prise de décisions dans un fonctionnement collégial. À titre individuel, chacun des membres de cette équipe doit en outre présenter les qualités de jugement, la capacité d'anticipation et le comportement éthique attendus d'un administrateur.

La question de la diversité et de l'intégration des futurs membres du Conseil d'administration se pose à chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat à l'Assemblée générale. Le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance joue un rôle clé en la matière. Ainsi, le Comité et sa Présidente ont été très impliqués dans le renouvellement du Conseil d'administration opéré en 2018.

La diversité est souvent approchée à travers le prisme d'indicateurs mesurables, ceux en particulier de la mixité, de l'âge, des nationalités ou des compétences.

En matière de mixité, la Société souhaite continuer à tendre, dans la mesure du possible, vers la parité et se fixe, en tout état de cause, un

objectif de conformité à la loi. La mixité des comités spécialisés est activement recherchée.

Six des treize mandats confiés par l'Assemblée générale sont détenus par une femme (46 %). Deux comités sur trois sont présidés par une administratrice. Deux des trois administratrices indépendantes sont membres d'au moins un comité.

L'âge n'est pas un critère pris en compte. La Société n'a pas fixé d'âge minimum ou maximum pour exercer le mandat d'administrateur. La loi limite cependant au tiers la proportion d'administrateurs de plus de 70 ans. La moyenne d'âge des membres du Conseil d'administration est de 60 ans. Deux administrateurs sur quinze ont plus de 70 ans.

La Société considère qu'une nationalité étrangère s'accompagne généralement d'une dimension multiculturelle pour un administrateur de société française. L'activité internationale du Groupe a rendu souhaitable la présence, au sein du Conseil d'administration, de membres de nationalité étrangère et, dans la mesure du possible, originaires ou résidant dans les principaux pays où le Groupe est implanté ou souhaite développer tout ou partie de ses activités (Royaume-Uni, Espagne, Scandinavie, Allemagne, États-Unis). Afin de favoriser la présence d'administrateurs résidant à l'étranger, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et la prise en charge par la Société des frais de déplacement ; une modification du mode de répartition de l'enveloppe des jetons de présence fixée par l'Assemblée générale est aussi à l'étude pour mieux tenir compte des sujétions pesant sur eux. Six administrateurs sur quinze sont de nationalité étrangère, deux résidents hors de France.

La diversité des compétences est fortement recherchée au sein du Conseil d'administration. La Société a notamment identifié 10 compétences clé qu'elle souhaite y voir représentées. Il s'agit des compétences ou expériences suivantes :

- connaissance des métiers du conseil, des services du numérique, de l'édition de logiciels, capacité à promouvoir l'innovation ;
- position de client dans l'un des grands marchés verticaux du Groupe ;
- entrepreneur ;
- directeur général de groupe international ;
- finance, contrôle et gestion des risques ;
- Ressources Humaines et relations sociales ;
- dimension multiculturelle ;
- enjeux sociétaux (Institutions, organisations professionnelles, associations à but non lucratif) ;
- connaissance d'Axway Software ;
- expérience opérationnelle dans le groupe Sopra Steria.

Gouvernance et rémunération des dirigeants

Chacune de ces 10 compétences ou expériences clé est actuellement représentée au Conseil d'administration par plusieurs administrateurs (cf. le tableau ci-dessous) :

Principales compétences et expériences	Astrid Anciaux	Hélène Badosa	Kathleen Clark Bracco Représentante de Sopra GMT	René-Louis Gaignard	Michael Gollner	Éric Hayat	Javier Monzón	Éric Pasquier	Pierre Pasquier	Jean-Luc Placet	Jean-Bernard Rampini	Sylvie Rémond	Marie-Hélène Rigal-Drogerys	Jean-François Sammarcelli	Jessica Scale	Solfrid Skilbriggt
Conseil, services du numérique, édition de logiciels, innovation	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Connaissance d'un grand marché vertical du Groupe					✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Expérience d'entrepreneur	✓			✓	✓	✓		✓	✓	✓				✓		
Direction générale d'un groupe international				✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓
Finance, contrôle et gestion des risques	✓			✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓			
Ressources humaines et relations sociales	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓			✓
Dimension internationale	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Enjeux sociétaux	✓		✓	✓	✓	✓			✓	✓		✓		✓		
Connaissance d'Axway Software			✓		✓		✓	✓			✓					
Expérience opérationnelle dans le groupe Sopra Steria	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓		✓					✓

1.1.3. ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ET REPRÉSENTATION DES SALARIÉS ACTIONNAIRES

- Deux administrateurs représentant les salariés ont été désignés en septembre 2018 par le Comité d'entreprise de Sopra Steria Group. Il s'agit de Madame Hélène Badosa, membre du Comité des rémunérations, et de Monsieur René-Louis Gaignard.
- Madame Astrid Anciaux, Présidente du Conseil de surveillance du FCPE Steriactions, siège au Conseil d'administration depuis septembre 2014.

- Monsieur Jean-Bernard Rampini, censeur, continue de faire bénéficier le Conseil d'administration de son expertise en matière d'actionnariat salarié.

1.1.4. ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance veille également à la proportion d'administrateurs indépendants.

Sept administrateurs sont considérés comme indépendants par le Conseil d'administration, soit 54 % des administrateurs désignés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Chaque année, le Comité puis le Conseil d'administration réexaminent la situation des membres du Conseil d'administration au regard des critères mentionnés à l'article 8 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la Société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la Société ou de son groupe,
- ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le Rapport annuel ;

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédente

Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Critères ⁽¹⁾	Michael Gollner	Javier Monzón	Jean-Luc Placet	Sylvie Rémond	Marie-Hélène Rigal-Drogerys	Jean-François Sammarcelli	Jessica Scale
Critère 1 : <i>Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes</i>	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓
Critère 2 : <i>Mandats croisés</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : <i>Relations d'affaires significatives</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : <i>Lien familial</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : <i>Commissaire aux comptes</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : <i>Durée de mandat supérieure à 12 ans</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : <i>Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : <i>Statut de l'actionnaire important</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

(1) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait

Commentaires et précisions**Au titre du critère 1**

Axway Software est une société consolidée, comme Sopra Steria Group, dans les comptes de Sopra GMT. Le Conseil d'administration estime, en accord avec le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance, que l'appartenance de Monsieur Michael Gollner et de Madame Marie-Hélène Rigal-Drogerys au Conseil d'administration de la société Axway Software n'est pas de nature à remettre en cause leur qualité d'administrateurs indépendants :

- les activités courantes et les investissements d'Axway Software ne sont pas débattus au Conseil d'administration de Sopra Steria Group bien qu'il soit tenu régulièrement informé de la situation et des performances opérationnelles et financières de cette société ;
- la procédure concernant les conflits d'intérêt potentiels s'applique le cas échéant aux délibérations concernant Axway Software ;
- la présence d'administrateurs indépendants communs aux Conseils d'administration de Sopra Steria Group et d'Axway Software assure l'existence d'un point de vue indépendant de l'actionnaire de référence sur les questions regardant les deux sociétés et sur leur stratégie.

Au titre du critère 3

Sopra Steria Group achète des prestations de conseil à PwC. Le rôle de Monsieur Jean-Luc Placet au sein de la société PwC est sans lien opérationnel avec les activités concernées. Ces prestations n'ont, pour Sopra Steria Group comme pour PwC, aucun caractère significatif, tant du point de vue de leur objet que du chiffre d'affaires concerné

(0,03 % des achats du Groupe). Elles ne créent aucune dépendance réciproque. Ces considérations ont conduit le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance à estimer que ces prestations ne sont pas constitutives d'une relation d'affaires significative susceptible de remettre en cause la qualification d'administrateur indépendant de Monsieur Jean-Luc Placet. Le Conseil d'administration a approuvé cette position.

Le Conseil d'administration a considéré, sur recommandation du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance, que :

- Madame Sylvie Rémond a été nommée en nom propre et ne représente pas, au Conseil d'administration, le groupe Société Générale ;
- les responsabilités professionnelles de Madame Sylvie Rémond ne la mettent pas en situation de prendre ou d'influencer des décisions au sein du groupe Société Générale pouvant avoir des répercussions sur l'activité ou le fonctionnement de Sopra Steria ;
- le groupe Société Générale n'intervient généralement pas en tant que conseil sur les opérations de croissance externe du Groupe ;
- bien que le groupe Société Générale soit un client important pour Sopra Steria (> 1 % du chiffre d'affaires), les relations d'affaires qui existent entre les deux groupes ne créent pas de dépendance réciproque et ne sont pas d'une nature différente de celles entretenues par Sopra Steria avec les autres grands groupes bancaires français et internationaux, le secteur bancaire étant l'un des principaux marchés de Sopra Steria.

Aucune autre relation d'affaires n'a été identifiée par la Société avec les administrateurs indépendants.

1.1.5. ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général étant dissociées, il n'a pas été institué d'administrateur référent. La relation du Conseil d'administration avec les actionnaires est confiée au Président du Conseil d'administration (cf. ci-après paragraphe 2 : Rôle et rémunération des dirigeants mandataires sociaux).

1.1.6. CENSEURS

Statutairement, les censeurs participent aux réunions du Conseil d'administration auxquelles ils sont convoqués dans les mêmes conditions que les administrateurs. Ils peuvent également siéger, à l'initiative du Conseil d'administration, aux comités créés par celui-ci.

Ils ont communication de tous les documents fournis au Conseil d'administration. Ils sont tenus au secret des délibérations.

Les censeurs ne disposent d'aucun pouvoir de décision, mais sont à la disposition du Conseil d'administration et de son Président, pour fournir leur avis sur les questions de tous ordres qui leur sont soumises notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière. Ils prennent part aux délibérations avec voix consultative et ne participent pas au vote ; leur absence ne peut nuire à la validité des délibérations.

Monsieur Jean-Bernard Rampini, actuellement unique censeur de la Société, apporte au Conseil d'administration une expertise spécifique en matière d'actionnariat salarié. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1.1.7. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PIERRE PASQUIER

Président du Conseil d'administration

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **108 113** ⁽¹⁾



- Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance

Adresse professionnelle :

Sopra Steria Group – 6 avenue Kleber
75116 Paris – France

Nationalité : Française

Âge : 83 ans

Date de première nomination : 1968

(date de création de Sopra)

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2023

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Président du Conseil d'administration de Sopra Steria Group			✓
■ Président du Conseil d'administration d'Axway Software	✓		✓
■ Président-Directeur général de Sopra GMT	✓		

Biographie

Pierre Pasquier est Président du Conseil d'administration depuis la création de la Société en 1968 dont il est cofondateur.

Il est diplômé de l'université de Rennes (mathématiques, 1962).

Jusqu'au 20 août 2012, Pierre Pasquier exerçait la fonction de Président-Directeur général de Sopra Group, date à laquelle les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées.

Pierre Pasquier est Président-Directeur général de Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Steria Group et d'Axway Software.

Depuis sa création, Pierre Pasquier Préside le Conseil d'administration d'Axway Software, ancienne filiale à 100 % de Sopra Steria Group, introduite en Bourse en juin 2011.

Pierre Pasquier a plus de 50 ans d'expérience dans les domaines des services informatiques et de la gestion de l'entreprise.

(1) Le groupe familial Pasquier détient 68,44 % du capital de Sopra GMT (holding animatrice de Sopra Steria Group et d'Axway Software) Les titres détenus directement et indirectement, par l'intermédiaire de Sopra GMT, par le Président lui-même et son groupe familial représentent plus de 10 % du capital de la Société. Cf. section 2 du chapitre 6 « Capital et Action Sopra Steria Group » du Document de référence Sopra Steria 2018, page 217.

ÉRIC PASQUIER

Vice-Président du Conseil d'administration

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **503** ⁽¹⁾

■ Membre du Comité d'audit

Adresse professionnelle :

Sopra Banking Software – 6 avenue Kleber 75116 Paris – France

Nationalité : Française**Âge :** 48 ans**Date de première nomination :** 27/06/2014**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2023

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Directeur général de Sopra Banking Software			
■ Directeur général délégué et membre du Conseil d'administration de Sopra GMT	✓		
■ Mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria Group			
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Sans objet			

Biographie

Éric Pasquier est membre du Conseil d'administration de Sopra Steria Group depuis 2014 et Directeur général délégué de Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Steria Group et Axway Software.

Ingénieur diplômé de l'EPITA, il rejoint le groupe Sopra Steria en 1999 pour assurer le management opérationnel de grands projets informatiques.

En 2004, il prend la direction de l'Espagne pour en définir le Delivery Model qui sera déployé sur l'ensemble du Groupe. Nommé par la suite Directeur général des filiales espagnoles, Éric Pasquier en assure la croissance et la rentabilité dans un contexte économique difficile.

En 2014, il prend le poste de Directeur général adjoint de Sopra Banking Software puis en devient le Directeur général en 2016. Depuis 2014, Éric Pasquier accompagne des grands clients bancaires européens et de la zone Moyen-Orient - Afrique dans leur transformation digitale tout en conduisant le déploiement du projet de Sopra Banking Software.

(1) Le groupe familial Pasquier détient 68,44 % du capital de Sopra GMT (holding animatrice de Sopra Steria Group et d'Axway Software) Les titres détenus directement et indirectement, par l'intermédiaire de Sopra GMT, par le Président lui-même et son groupe familial représentent plus de 10 % du capital de la Société. Cf. section 2 du chapitre 6 « Capital et Action Sopra Steria Group » du Document de référence Sopra Steria 2018, page 217.

**SOPRA GMT
KATHLEEN CLARK BRACCO**

Représentant permanent de Sopra GMT

Nombre d'actions détenues
dans la Société par Sopra GMT : **4 034 409**

- Présidente du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance
- Membre du Comité des rémunérations

Adresse professionnelle :

Sopra Steria Group – 6 avenue Kleber
75116 Paris – France

Nationalité : Américaine**Âge :** 51 ans**Date de première nomination :** 27/06/2014**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2023**Principale fonction exercée et mandats en cours
de Madame Kathleen Clark Bracco****Mandats**

	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Directeur Développement <i>Corporate</i> , Sopra Steria Group			✓
■ Vice-Présidente du Conseil d'administration d'Axway Software	✓		✓
■ Directeur délégué de Sopra GMT	✓		
■ Administratrice ou représentant permanent de Sopra GMT dans des filiales et sous-filiales de Sopra Steria Group			

- Directeur Développement *Corporate*, Sopra Steria Group
- Vice-Présidente du Conseil d'administration d'Axway Software
- Directeur délégué de Sopra GMT
- Administratrice ou représentant permanent de Sopra GMT dans des filiales et sous-filiales de Sopra Steria Group

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

- Administratrice de Sopra Group – (19/06/2012 – 15/07/2014)

Biographie

Kathleen Clark Bracco est Directeur Développement *Corporate* de Sopra Steria Group.

Diplômée de l'université de Californie à Irvine (Littérature, 1994) et de l'université de Californie à San Jose (anglais, 1989), Kathleen Clark Bracco a commencé sa carrière professionnelle aux États-Unis dans l'enseignement.

Pendant plus de 12 ans, Kathleen Clark Bracco a été en charge des Relations Investisseurs du Groupe.

Kathleen Clark Bracco est membre du Conseil d'administration d'Axway Software depuis le 28 avril 2011 et Vice-Présidente depuis le 24 octobre 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, Kathleen Clark Bracco est Directeur délégué de Sopra GMT et représentant permanent de Sopra GMT au Conseil d'administration de Sopra Steria Group depuis le 27 juin 2014 après avoir été administratrice de juin 2012 à cette date.

ÉRIC HAYAT

Vice-Président du Conseil d'administration

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **37 068**

- Membre du Comité des rémunérations
- Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance

Adresse professionnelle :

Sopra Steria Group – 6 avenue Kleber
75116 Paris – France

Nationalité : Française**Âge :** 78 ans**Date de première nomination :** 27/06/2014**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2023

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Président d'Éric Hayat Conseil	✓		
■ Président du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Modernisation des déclarations sociales »	✓		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Administrateur de Rexecode	✓		
■ Membre du Conseil de surveillance puis Président du Conseil d'administration de Groupe Steria SA			✓

Biographie

Éric Hayat est Vice-Président du Conseil d'administration de Sopra Steria Group depuis le 3 septembre 2014 date de la réussite de l'offre publique d'échange initiée par Sopra Steria Group sur Groupe Steria SCA. Éric Hayat a été cofondateur puis Directeur général adjoint de Steria SA. Éric Hayat est ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de l'aéronautique.

Éric Hayat a été Président de Syntec Informatique (1991-1997), de la Fédération Syntec (1997-2003) puis membre du Conseil Exécutif du Medef (1997-2005).

ASTRID ANCIAUX

Administratrice

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **845****Adresse professionnelle :**

Sopra Steria Benelux, le Triomphe,
avenue Arnaud Fraiteur 15/23
1050 Bruxelles – Belgique

Nationalité : Belge**Âge :** 54 ans**Date de première nomination :** 27/06/2014**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2019

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Directeur financier de Sopra Steria Benelux			
■ Mandataire social de filiales ou sous-filiales de Sopra Steria Group		✓	
■ Présidente du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Steriactions			
■ Administratrice de Soderi	✓		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Sans objet			

Biographie

Actuellement Directeur financier de Sopra Steria Benelux, active sur 3 géographies, avec plus de trente années d'expérience, Astrid Anciaux est membre du Conseil d'administration depuis le 3 septembre 2014, date de la réussite de l'offre publique d'échange initiée par Sopra Steria Group sur le groupe Steria SCA.

Ancienne élève de l'EPHEC, École pratiques hautes études commerciales à Bruxelles, après une expérience en cabinet d'Expert-Comptable, Astrid Anciaux rejoint dès 1987, le service financier de Steriabel, la première filiale belge de Steria.

Astrid Anciaux est également Présidente du Conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Steriactions et membre du Conseil d'administration de Soderi.

SOLFRID SKILBRIGT

Administratrice

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **1 187****Adresse professionnelle :**Sopra Steria Group Biskop Gunnerus' gate 14A
0185 Oslo – Norvège**Nationalité :** Norvégienne**Âge :** 59 ans**Date de cooptation :** 21/04/2015**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2019

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Directeur RH & Stratégie de Sopra Steria Group Scandinavie			
■ Administratrice de Soderi	✓		
■ Administratrice de la Chambre de commerce franco-norvégienne	✓	✓	
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Sans objet			

Biographie

Solfrid Skilbrigt est actuellement en charge de la Direction des Ressources Humaines, de la Stratégie, du Marketing et la Communication de Sopra Steria en Scandinavie. Solfrid Skilbrigt est diplômée d'un Master of Management, Domaine Études *Knowledge Management, Change Management, Information Management, BI Norwegian Business School*. Dans le groupe Steria depuis 2001, Solfrid Skilbrigt a exercé diverses fonctions dans le domaine des Ressources Humaines en Scandinavie et, parallèlement, a pris en charge pour le Groupe le domaine de la responsabilité sociale et environnementale, jusqu'au rapprochement avec Sopra en 2015. De 1986 à 2001, Solfrid Skilbrigt a été, au sein du groupe Bull en Norvège, Directeur d'affaires, responsable de l'unité infrastructure et Directeur des Ressources Humaines.

MICHAEL GOLLNER

Administrateur indépendant

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **100**

■ Membre du Comité d'audit

Adresse professionnelle :21 Poland Street
London Royaume-Uni W1F 8QG**Nationalité :** Américaine
et Britannique**Âge :** 60 ans**Date de première nomination :** 12/06/2018**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2021

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Administrateur d'Axway Software	✓		✓
■ Président exécutif de Madison Sports Group	✓		
■ <i>Managing Partner</i> d'Operating Capital Partners	✓		
■ Administrateur Zlien, Incorporated	✓		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Sans objet			

Biographie

Michael Gollner est membre du Conseil d'administration d'Axway Software depuis le 24 mai 2012. Depuis 2013, Michael Gollner est Président exécutif de Madison Sports Group, promoteur d'événements autour du cyclisme professionnel, connu sous le nom *Six Day Series*. Michael Gollner est également *Managing Partner* d'Operating Capital Partners, société d'investissement qu'il a fondée en 2008. Michael Gollner était auparavant Directeur général Europe de Citigroup Venture Capital (puis de son successeur, Court Square Capital) de 1999 à 2008.

Précédemment il a travaillé pour des banques d'investissement ; Marine Midland Bank de 1985 à 1987, Goldman Sachs International de 1989 à 1994 et Lehman Brothers International de 1994 à 1999.

Michael Gollner est diplômé de l'université de Tulane de la Nouvelle Orléans, d'un MBA de la Wharton School ainsi que d'un MA d'études internationales de l'université de Pennsylvanie.

JAVIER MONZÓN

Administrateur indépendant

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **100**

■ Membre du Comité des rémunérations

Adresse professionnelle :Sopra Steria Group – 6 Avenue Kleber
75116 Paris – France**Nationalité :** Espagnole**Âge :** 62 ans**Date de première nomination :** 12/06/2018**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2021

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Président du Conseil d'administration de Prisa Group, Espagne	✓	✓	✓
■ Président du Conseil d'administration d'Openbank (Santander Group en Espagne) et membre du Conseil d'administration du groupe Santander, Espagne	✓	✓	
■ Administrateur de Ferroglobe, Royaume-Uni	✓	✓	✓
■ Membre du Comité consultatif de Trident Cybersecurity et Membre du Conseil 4IQ, États-Unis			
■ Président du Comité Exécutif de la Fondation Connaissance et Développement (Fundación CyD), Espagne			
■ Membre du Conseil Endeavor, Espagne			
■ Membre de l'International Advisory Council de Brookings, États-Unis			
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Président-Directeur général de Indra, Espagne	✓	✓	✓
■ Administrateur de ACS Group et d'ACS Servicios y Concesiones, Espagne	✓	✓	✓
■ Membre du Conseil de surveillance de Lagardère, France	✓		✓
■ Vice-Président du Conseil de l'Université Carlos III, Espagne			

Biographie

Javier Monzón est économiste. Sa carrière professionnelle a été axée sur la finance et la technologie. Il a été Directeur des services bancaires aux entreprises de Cajamadrid, une grande caisse d'épargne espagnole, et associé chez Arthur Andersen, en charge des services de conseil en *Corporate Finance* en Espagne. Il a été Directeur financier et Vice Président exécutif de Telefónica, en charge du développement commercial stratégique, ainsi que Président de Telefónica International. De 1993 à 2015, il a été Président-Directeur général d'Indra, la plus grande société espagnole de technologie de l'information. Il a également été membre du Conseil de surveillance de Lagardère.

Il est actuellement Président du Conseil d'administration et Président du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance de Prisa Group en Espagne, administrateur de Ferroglobe au Royaume-Uni (coté au Nasdaq), Président d'Openbank (la banque numérique du groupe Santander) et membre du Conseil et Président du Comité des nominations de Banco Santander en Espagne, ainsi qu'investisseur dans plusieurs sociétés technologiques en Europe et aux États-Unis.

En plus de ses rôles de direction, Javier Monzón est fortement engagé dans des organisations à but non lucratif axées sur l'éducation, l'innovation et l'entrepreneuriat. Il a été le Vice-Président du conseil de l'Université Carlos III en Espagne et est actuellement Président du Comité Exécutif de la Fondation Connaissance et Développement (Fundación CyD), membre du Conseil de Endeavor en Espagne et membre de l'International Advisory Council de Brookings aux États-Unis.

JEAN-LUC PLACET

Administrateur indépendant

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **100**

- Président du Comité des rémunérations
- Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance

Adresse professionnelle :

PwC, 63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine – France

Nationalité : Française**Âge :** 66 ans**Date de première nomination :** 19/06/2012**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2021

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Associé PwC	✓		
■ Président d'IDRH SA	✓		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Membre du Conseil économique social et environnemental			
■ Président de la Fédération Syntec			
■ Membre du Comité statutaire du Medef			
■ Président de l'EPIDE			

Biographie

Jean-Luc Placet est Associé PwC et Président d'IDRH SA. Diplômé de l'ESSEC, Jean-Luc Placet a commencé sa carrière à la Direction Marketing de Saint-Gobain puis au journal L'Expansion, avant d'intégrer IDRH en 1981. Président-Directeur général d'IDRH de 1992 à 2016, Jean-Luc Placet a accompagné de nombreux ministères (ministère de l'Équipement, des Finances...) et groupes français internationaux (Lafarge, Michelin, BNP Paribas, France Télécom...) dans la conduite de projets d'analyse stratégique, d'organisation, de management et de ressources humaines. Jean-Luc Placet est membre du Comité statutaire du Medef.

SYLVIE RÉMOND

Administratrice indépendante

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **2****Adresse professionnelle :**

Société Générale
75886 Paris Cedex 18 – France

Nationalité : Française**Âge :** 55 ans**Date de cooptation :** 17/03/2015**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2019

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Directrice des Risques (groupe Société Générale)			
■ Administratrice de Sogecap (groupe Société Générale)	✓		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Administratrice de SGBT, Luxembourg (groupe Société Générale)	✓	✓	✓
■ Administratrice de Rosbank, Russie (groupe Société Générale)	✓	✓	
■ Administratrice de KB Financial Group, République Tchèque (groupe Société Générale)	✓	✓	
■ Administratrice d'ALD SA, France (Filiale du groupe Société Générale)	✓		✓
■ Administratrice d'Oseo Banque	✓		

Biographie

Sylvie Rémond est Directrice des Risques du groupe Société Générale depuis mai 2018. Elle est membre du Comité de direction du groupe Société Générale depuis janvier 2011. Entrée à la Société Générale en 1985, elle a occupé diverses fonctions au sein de la Direction de la Clientèle Individuelle et des Grandes Entreprises. En 1992, elle a rejoint le Département des Financements Structurés dans l'équipe des Financements d'Acquisition avant de devenir Responsable de la Syndication des Crédits *Corporate* et Financements d'Acquisition en 2000. Elle a ensuite intégré la Direction des Risques en 2004 en tant que Responsable des Risques de Crédits pour la Banque de Financement et d'Investissement avant d'être nommée Directrice déléguée des Risques du Groupe en janvier 2010. En janvier 2015, elle est nommée Co-Directrice de la Relation Clients et Banque d'Investissement, poste qu'elle a occupé jusqu'en mai 2018. Sylvie Rémond est diplômée de l'ESC Rouen.

MARIE-HÉLÈNE RIGAL-DROGERYS

Administratrice indépendante

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **100**

- Présidente du Comité d'audit

Adresse professionnelle :

École normale supérieure de Lyon
15, parvis René Descartes
BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07 – France

Nationalité : Française**Âge :** 48 ans**Date de première nomination :** 27/06/2014**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2023

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Conseillère du Président de l'École normale supérieure de Lyon			
■ Administratrice d'Axway Software	✓		✓
■ Personnalité qualifiée nommée au Conseil d'école IMT Mines Albi-Carmaux			
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Consultante associée chez ASK Partners			

Biographie

Actuellement conseillère du Président de l'École normale supérieure de Lyon, Marie-Hélène Rigal-Drogerys a été Consultante associée chez ASK Partners. Docteur-ès-Mathématiques, Marie-Hélène Rigal-Drogerys a débuté sa carrière professionnelle comme enseignant-chercheur à l'Université de Montpellier puis à l'École normale supérieure de Lyon. Elle a ensuite rejoint le groupe Mazars où, en tant que Senior Manager, elle a notamment piloté l'audit financier de Sopra Group. Depuis 2009, elle intervient dans le domaine du conseil en stratégie et organisation.

JEAN-FRANÇOIS SAMMARCELLI

Administrateur indépendant

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **500**

- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance

Adresse professionnelle :

Sopra Steria Group
6 avenue Kleber; 75116 Paris – France

Nationalité : Française**Âge :** 68 ans**Date de cooptation :** 15/04/2010**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2021

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Président du Conseil de surveillance de NextStage	✓		✓
■ Administrateur de RiverBank, Luxembourg	✓	✓	
■ Administrateur du Crédit du Nord	✓		
■ Administrateur de Boursorama	✓		
■ Administrateur de Sogeprom	✓		
■ Membre du Conseil de surveillance de Société générale marocaine de banques	✓	✓	
■ Administrateur de la Société Générale Monaco	✓		
■ Censeur d'Ortec Expansion	✓		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Conseiller du Président, groupe Société Générale			
■ Président du Conseil d'administration du Crédit du Nord	✓		
■ Administrateur de la Banque Paribas	✓		
■ Administrateur d'Amundi Group	✓		
■ Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration de Franfinance	✓		

Biographie

Jean-François Sammarcelli, ancien élève de l'École Polytechnique, a fait l'ensemble de sa carrière à la Société Générale qu'il a quittée en 2015. Il a été notamment Directeur général délégué et Directeur des Réseaux France de 2010 à 2014. Il a été aussi Président du Crédit du Nord et membre des Conseils d'administration de la Banque Paribas et d'Amundi Group.

JESSICA SCALE

Administratrice indépendante

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **10**

- Membre du Comité des rémunérations
- Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance

Adresse professionnelle :

Sopra Steria Group – 6 avenue Kleber
75116 Paris – France

Nationalités : Française
et Britannique

Âge : 56 ans**Date de première nomination :** 22/06/2016**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2019

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Présidente de digitfit	✓		
■ Conseil indépendant, spécialiste des enjeux de la transformation numérique			
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Sans objet			

Biographie

Jessica Scale dirige digitfit, *hub* de conseil aux dirigeants sur les opportunités de la transformation numérique. Major de Science Po Paris et titulaire d'un Doctorat de 3^e cycle en Sciences Politiques, Jessica Scale enseigne à Sciences Po Paris depuis 1990. Après avoir entamé sa carrière dans le Conseil en stratégie (Bossard, PwC), elle a exercé des responsabilités opérationnelles et de direction générale dans des entreprises du secteur technologique (IBM Global Services, Unisys, Logica-CGI). Elle s'est investie dans les réseaux d'entrepreneurs internationaux et les actions de promotion professionnelle des femmes. Jessica Scale est également l'auteur d'ouvrages sur la stratégie, la communication et le marketing.

HÉLÈNE BADOSA

Administratrice représentant les salariés

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **Néant****Adresse professionnelle :**

Sopra Steria Group – 6 Avenue Kleber
75116 Paris – France

Nationalités : Française**Âge :** 61 ans**Date de première nomination :** Comité d'établissement des 27-28/09/2018**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2019

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Ingénieur Principal			✓
■ Membre du Conseil d'administration du syndicat Traid-Union			
■ Gérante de deux SCI			
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Membre de la Commission économique régionale - SSG Auvergne-Rhône-Alpes			
■ Déléguée du personnel SSG - Lyon affiliée au syndicat Traid-Union			
■ Responsable syndicale auprès du CHSCT de Lyon et d'Aix-en-Provence			

Biographie

Actuellement spécialiste *Testing* pour un grand compte client de Sopra Steria, Madame Hélène Badosa a débuté sa carrière professionnelle comme informaticienne. Après avoir été responsable du service Infocentre France Nord-Est chez EDS, à 37 ans elle a repris les études pour se spécialiser en Gestion de Production et devenir consultante sur l'ERP SAP. Depuis 19 ans au sein de Sopra Steria elle a travaillé sur de nombreux projets d'ingénierie, tant en France qu'à l'étranger.

RENÉ-LOUIS GAINARD

Administrateur représentant les salariés

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **Néant****Adresse professionnelle :**

Sopra Steria Group – 6 Avenue Kleber 75116 Paris – France

Nationalités : Française**Âge :** 53 ans**Date de première nomination :** Comité d'établissement des 27-28/09/2018**Date d'échéance du mandat :** Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2019

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ Business Analysis dans le domaine Santé Social			✓
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Sans objet			

Biographie

René-Louis Gaignard a débuté sa carrière professionnelle chez UNILOG comme Analyste-Programmeur. Il a ensuite rejoint la société INFORSUD (rachetée en 2003 par la société Sopra Group) pour devenir chef de projet dans les domaines de l'informatique bancaire et éditique. Depuis 2017, il est Business Analysis dans le domaine Santé Social. À titre privé, René-Louis Gaignard est trésorier d'une association sportive dans le département du Tarn.

JEAN-BERNARD RAMPINI

Censeur

Nombre d'actions personnellement détenues dans la Société : **1 815****Adresse professionnelle :**Sopra Steria Group – 6 avenue Kleber
75116 Paris – France**Nationalité :** Française**Âge :** 62 ans

27/06/2014

Date d'échéance du mandat : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2019

Principale fonction exercée et mandats en cours	Mandats		
	Hors Groupe	Hors France	Société cotée
■ <i>Innovation Executive Manager</i> , Sopra Steria Group			
■ Président du Conseil d'administration de Soderi	✓		
■ Fondateur et administrateur de la Fondation Sopra Steria Group – Institut de France	✓		
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années			
■ Sans objet			

Biographie

Ancien élève de l'École supérieure d'électronique-informatique-automatique, Jean-Bernard Rampini est actuellement *Innovation Executive Manager* de Sopra Steria Group et Président du Conseil d'administration de Soderi. Jean-Bernard Rampini est également fondateur et administrateur de la Fondation Sopra Steria – Institut de France.

Présent dans le groupe Sopra Steria depuis plus de 38 ans, Jean-Bernard Rampini a été Directeur des Opérations de Steria après avoir piloté et développé pendant plus de 20 ans les activités de Steria sur les Transports et l'Industrie tant en France qu'à l'international en tant qu'adjoint puis Directeur de la Business Unit Transport et Industrie de Steria et CEO de la filiale de Steria à Singapour. Il a obtenu un certificat d'administrateur-indépendant IFA-Sciences PO en 2017.

Par leur expérience professionnelle et les activités exercées en dehors de la Société, les membres du Conseil d'administration ont tous développé une expertise en matière de gestion et, pour certains d'entre eux, du secteur d'activité de la Société.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun d'entre eux n'a :

- de conflit d'intérêts dans l'exercice de sa fonction ;
- de lien familial avec un autre membre du Conseil d'administration à l'exception de Monsieur Éric Pasquier, apparenté à Monsieur Pierre Pasquier ;
- été condamné au cours des cinq dernières années pour fraude ;
- été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni

empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;

- été impliqué dans une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation, au cours des cinq dernières années en tant que membre d'un Conseil d'administration, d'un organe de direction ou d'un Conseil de surveillance.

En outre, il n'y a pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction, à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats.

Rôle et rémunération des dirigeants mandataires sociaux

1.1. Rôle des dirigeants mandataires sociaux

Le 19 juin 2012, le Conseil d'administration de Sopra a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur général. Il a confirmé cette décision lors de sa réunion faisant suite à l'Assemblée générale du 12 juin 2018 au cours de laquelle l'ensemble des mandats a été renouvelé, en dehors de ceux des administrateurs représentant les salariés.

En effet, compte tenu des enjeux liés à la croissance et à la transformation permanente du Groupe, cette dissociation des fonctions est apparue comme le choix d'organisation le mieux adapté. La gouvernance confie au Président le pilotage de la stratégie et au Directeur général celui des opérations tout en organisant une étroite coopération et un dialogue permanent entre les organes de direction.

Le Président :

- pilote la stratégie et les dossiers qui s'y rattachent, y compris les opérations de fusions-acquisitions ;
- assiste la Direction générale dans la transformation de l'entreprise ;
- supervise les relations investisseurs et assure la relation du Conseil d'administration avec les actionnaires.

La Direction générale :

- participe à la conception de la stratégie en collaboration avec le Président ;
- supervise la mise en œuvre des décisions adoptées ;
- assure le pilotage opérationnel de l'ensemble des entités du Groupe.

Il est précisé que Monsieur Vincent Paris, nommé Directeur général le 17 mars 2015, n'exerce aucun mandat social en dehors du Groupe.

1.2. Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux

Le plan de succession concernant les dirigeants mandataires sociaux, à savoir le Président du Conseil d'administration et le Directeur général, a été examiné en 2018 par le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance qui l'a jugé réaliste, efficace et adapté aux caractéristiques de la Société. Ce plan est réexaminé annuellement par le Comité qui en rend compte au Conseil d'administration.

1.3. Bilan de l'activité du Président du Conseil d'administration en 2018

Le Président du Conseil d'administration a exercé tout au long de l'année une activité à plein-temps, portant non seulement sur la direction des travaux du Conseil d'administration mais aussi sur les missions complémentaires qui lui sont dévolues par la gouvernance.

Ce périmètre est constitué par la gouvernance de la stratégie, des acquisitions, des relations investisseurs et le suivi de dossiers dont la liste est arrêtée en début d'année avec le Directeur général. Ces dossiers ont en commun de préparer le long terme et servent notamment les nécessités de transformation du Groupe (transformation RH, digitale, industrielle ; grands principes d'organisation et de fonctionnement du Groupe, actionnariat salarié, promotion des valeurs et conformité).

Les différents dossiers placés sous la responsabilité du Président nécessitent une parfaite connaissance des réalités opérationnelles et donc une grande proximité avec la Direction générale et le Comité Exécutif. Cette proximité favorise le partage d'information. Elle permet la concertation sur les décisions nécessaires à la réalisation du plan stratégique à moyen terme et sur le suivi de leur exécution, dans la durée, alors que les nécessités opérationnelles peuvent s'imposer comme prioritaires par leur urgence.

La dissociation des fonctions de Président et de Directeur général repose sur une définition des rôles formalisée dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, le respect des prérogatives respectives du Président et du Directeur général, une relation de confiance établie dans la durée ainsi qu'une complémentarité naturelle entre les titulaires de ces mandats. Dans ces conditions, le mode de gouvernance actuel contribue à la fluidité à la gestion de la Société. Il permet de sécuriser les décisions et d'assurer la rapidité d'exécution nécessaire à la maîtrise des enjeux stratégiques de Sopra Steria Group.

1.4. Convention avec Sopra GMT, holding d'animation de Sopra Steria Group

Pour accomplir l'ensemble de ces missions, le Président s'appuie sur les ressources du Groupe mais aussi sur une équipe permanente de cinq personnes, dont quatre très expérimentées, employées au sein

de la holding d'animation Sopra GMT. Ces moyens contribuent à la capacité du Conseil d'administration de veiller à la bonne marche de la Société.

L'équipe mise en place lors de la séparation-cotation d'Axway Software, a été essentiellement constituée de cadres ayant réalisé l'essentiel de leur carrière au sein du Groupe et en connaissant l'ensemble des rouages. Elle effectue des missions au bénéfice de Sopra Steria Group et d'Axway Software dont Sopra Steria Group est actionnaire. Au-delà du support apporté séparément à chacune des deux sociétés, Sopra GMT veille au partage des bonnes pratiques et à l'exploitation des synergies.

L'effectif de Sopra GMT intervient sur des missions propres (pilotage des acquisitions, secrétariat des conseils d'administration de Sopra Steria Group et d'Axway Software et de leurs différents comités) ou en assistance des Directeurs fonctionnels de Sopra Steria Group et d'Axway Software. Les collaborateurs de Sopra GMT participent ainsi activement à des comités de pilotage ou des groupes de travail sur des sujets structurants pour Sopra Steria Group.

Les coûts refacturés par Sopra GMT sont essentiellement constitués par la fraction des salaires, charges et frais annexes des collaborateurs affectés aux missions réalisées au profit de Sopra Steria Group et, le cas échéant, par les charges externes (honoraires de conseils spécialisés notamment) engagées par Sopra GMT sous les mêmes conditions.

Sopra Steria Group facture à son tour à Sopra GMT des frais de mise à disposition de locaux, de moyens informatiques, l'assistance de directions fonctionnelles du Groupe ou encore la mise à disposition de compétences utiles aux missions exercées par Sopra GMT.

Le cadre d'intervention de cette équipe et le principe de refacturation à la Société des coûts engagés font l'objet d'une convention cadre d'assistance approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires au titre des conventions et engagements réglementés, et réexaminée annuellement par le Conseil d'administration. Cette convention ne prévoit pas de prestations de service liées au mandat de Monsieur Pierre Pasquier dans Sopra Steria Group.

Au total, 95 % des charges de Sopra GMT sont refacturées (les 5 % restant représentant une estimation des charges liées à la gestion par Sopra GMT de ses participations). Les refacturations se font sur la base d'un coût plus de 7 %. Par construction, le résultat d'exploitation de cette société est généralement légèrement négatif. En moyenne, depuis 2011, 70 % de la refacturation a été imputée à Sopra Steria Group. La répartition annuelle reste variable et reflète les besoins respectifs de Sopra Steria Group et d'Axway Software.

La convention tripartite n'entre pas dans les cas visés par le 10° de l'article R 225-29-1 du Code de commerce dans la mesure où elle n'a pas été conclue en raison du mandat de Monsieur Pierre Pasquier dans Sopra Steria Group.

La rémunération de Monsieur Pierre Pasquier au sein de Sopra GMT (60 000 € bruts par an) correspond au pilotage des missions de l'équipe Sopra GMT effectuées au bénéfice de Sopra Steria Group et d'Axway Software.

Les charges et produits enregistrés dans les comptes de Sopra Steria Group au titre des prestations rendues en application de cette convention au cours de l'exercice 2018 se sont élevés à :

- charges : 1 137,1 K€ ;
- produits : 334,3 K€.

1.5. Principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tout en privilégiant la stabilité des principes de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration réexamine leur système de rémunération annuellement pour en vérifier l'adéquation aux besoins du Groupe. Les délibérations du Conseil d'administration sont précédées par un cycle de deux à trois réunions préparatoires du Comité des rémunérations entre décembre et février.

Au cours de ces réunions, le Comité des rémunérations prend en compte les informations qui lui sont communiquées sur la politique salariale du Groupe. Il se fait communiquer l'évaluation des performances pour l'année écoulée et les objectifs fixés aux membres du Comité Exécutif ainsi que les révisions de rémunération annuelle envisagées les concernant. Enfin, en ce qui concerne le Directeur général, il entend les recommandations du Président du Conseil d'administration et prend en compte les comparaisons avec d'autres sociétés. Le Comité veille à la cohérence de ses recommandations avec ces différentes données.

1.5.1. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercices 2018 et antérieurs

En 2017, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé la suppression de l'élément variable de la rémunération du Président sans modification de sa rémunération globale effective. La moyenne des rémunérations variables versées depuis la dernière révision de sa rémunération fixe en janvier 2011 a été intégrée à la rémunération fixe ainsi portée à 500 000 € bruts annuels.

La décision du Conseil d'administration visait notamment à mettre la structure de la rémunération du Président du Conseil d'administration en conformité avec le Code Afep-Medef (§ 24-2) sans variation de la rémunération globale à activité constante.

Aucune modification n'a été apportée à la politique de rémunération du Président pour 2018. Sa rémunération globale est donc inchangée depuis 2011.

Le détail de la rémunération de Monsieur Pierre Pasquier pour les exercices 2018 et 2017 est présenté ci-après dans les tableaux standardisés recommandés par le Code Afep-Medef (cf. paragraphe 1.5.3 du présent document pages 46 à 49).

Exercices 2019 et suivants

Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration réuni le 21 février 2019 a décidé de ne proposer aucune modification à la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration.

En application du deuxième alinéa de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président à raison de son mandat, sont présentés ci-après.

Présentation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et, le cas échéant, aux Directeurs généraux délégués, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires

I RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éléments de la rémunération	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations
Rémunération variable annuelle	Non applicable
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	Applicable, sur décision du Conseil d'administration, conditionnée par des circonstances très particulières (séparation-cotation d'une filiale, fusion...). Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération et en tout état de cause plafonné à 100 % de la rémunération fixe annuelle
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Non applicable
Jetons de présence	Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration (cf. règles de répartition § 1.2.5 du chapitre 2 du Document de référence Sopra Steria 2018, pages 66 et 67)
Autres avantages de toute nature	Voiture de fonction
Indemnité de départ	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable

1.5.2. RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Exercices 2018 et antérieurs

En 2017, l'Assemblée générale a approuvé l'évolution de la politique de rémunération du Directeur général décidée par le Conseil d'administration :

- la rémunération fixe annuelle du Directeur général a été portée à 500 000 € bruts à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- le montant de la rémunération variable à objectifs atteints du Directeur général a été fixé à 60 % de sa rémunération fixe annuelle avec un plafond à 100 % en cas de performance particulièrement remarquable.

Les modalités de détermination de la rémunération variable annuelle avaient également été revues dans un souci de clarté et de conformité aux recommandations Afep-Medef. Les critères pris en considération reposaient pour 2/3 (soit, à objectifs atteints, 40 % de la rémunération fixe annuelle) sur l'objectif quantifiable (marge opérationnelle d'activité) et pour 1/3 (soit, à objectifs atteints, 20 % de la rémunération fixe annuelle) sur un ou plusieurs objectifs qualitatifs. Les objectifs qualitatifs sont définis de manière précise, en lien avec la stratégie et/ou avec l'évaluation de la performance du Directeur général.

Pour l'exercice 2018, l'objectif quantifiable de marge opérationnelle d'activité et trois objectifs qualitatifs en lien avec la stratégie ont été arrêtés à l'unanimité par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 février 2018, hors la présence du Directeur général. Ils n'ont pas été rendus publics pour des raisons de confidentialité. Il est toutefois précisé que les objectifs qualitatifs fixés étaient en lien avec l'organisation du Groupe, la gouvernance et la transformation RH.

Tout en notant les avancées enregistrées par le Groupe en 2018, en matière de génération de trésorerie notamment, le Comité des rémunérations a pris en considération les conséquences pour les différentes parties prenantes (collaborateurs et management, actionnaires) de l'écart entre la marge opérationnelle d'activité constatée et l'objectif fixé en début d'exercice. À l'issue de ses travaux, il est arrivé à la conclusion que la performance du Groupe ne permettait pas le versement d'une rémunération variable au titre

de l'exercice 2018. Le Conseil d'administration, après délibération, a approuvé la recommandation du Comité des rémunérations.

Le programme d'incitation à long terme à destination du management reposant sur l'attribution de droits à actions de performance (sur la base de l'autorisation reçue de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2016) a donné lieu à la mise en œuvre en début d'exercice d'un troisième plan triennal couvrant la période 2018-2020, Monsieur Vincent Paris a bénéficié dans ce cadre d'une attribution de droits à hauteur de 3 000 actions.

Pour ce plan comme pour ceux qui l'ont précédé en 2016 et 2017 :

- l'attribution des actions est subordonnée, pour l'ensemble des bénéficiaires, à la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition. Cette condition peut toutefois être levée en tout ou partie, à titre dérogatoire, en fonction des circonstances et des conditions de départ ;
- des conditions de performance, exigeantes, sont mesurées sur trois exercices (l'année d'attribution et les deux années suivantes) par rapport à des objectifs de croissance organique du chiffre d'affaires consolidé, de Résultat opérationnel d'activité (ROA) (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) et de flux net de trésorerie disponible. Ces objectifs sont au moins égaux à la « guidance » communiquée au marché financier le cas échéant ;
- la réalisation de la condition de performance est mesurée par la moyenne des taux d'atteinte annuels, chacun des trois critères étant affecté du même poids ;
- Monsieur Vincent Paris est soumis aux mêmes règles que l'ensemble des bénéficiaires de ces plans. En outre, le Conseil d'administration a décidé qu'il devra conserver pendant toute la durée de ses fonctions de Directeur général au moins 50 % des actions qui lui seraient définitivement attribuées dans ce cadre. Monsieur Vincent Paris s'est engagé à ne pas recourir à des opérations de couverture sur les actions de performance jusqu'à expiration des plans.

Le détail de la rémunération de Monsieur Vincent Paris pour les exercices 2017 et 2018 est présenté ci-après dans les tableaux standardisés recommandés par le Code Afep-Medef (cf. paragraphe 1.5.3 du présent document pages 46 à 49).

Exercices 2019 et suivants

Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer de modification de la rémunération fixe annuelle du Directeur général.

Concernant la rémunération variable annuelle, le Conseil d'administration a décidé de la déterminer comme suit :

Critère	Nature	En % de la RVA*	En % de la RFA*
Une croissance organique du chiffre d'affaires de 4 % à 6 %	Quantifiable	40 %	24 %
Un taux de marge opérationnelle d'activité en progression par rapport à 2018 (La valeur de l'objectif n'est pas communiquée pour des raisons de confidentialité et afin de ne pas interférer avec la communication financière)	Quantifiable	40 %	24 %
Objectif en lien avec l'organisation du Groupe et favorisant la prise en compte d'impératifs de moyen terme (Le détail de l'objectif n'est pas communiqué pour des raisons de confidentialité)	Qualitatif	15 %	9 %
Support apporté à l'atteinte des objectifs en matière de responsabilité d'entreprise et en particulier à la progression de l'égalité femmes/hommes	Qualitatif	5 %	3 %
TOTAL		100 %	60 %

* RVA : rémunération variable annuelle - RFA : rémunération fixe annuelle

Les objectifs retenus ne permettent pas, en principe, le dépassement de 60 % de la rémunération fixe annuelle. Toutefois, en cas de performance particulièrement remarquable constatée sur les objectifs quantifiables, le Conseil d'administration, après consultation du Comité des rémunérations, pourra autoriser la prise en compte du dépassement des objectifs dans la limite du plafond de la rémunération variable annuelle fixé à 100 % de la rémunération fixe annuelle. Le versement effectif de la rémunération variable du Directeur général restera soumis en tout état de cause à approbation par une Assemblée générale ordinaire.

Le Comité des rémunérations a arrêté sa recommandation au Conseil d'administration en tenant compte de la stratégie, du contexte de l'entreprise et de l'objectif de promouvoir la performance et la compétitivité de l'entreprise à moyen et long terme à travers l'objectif qualitatif.

À ce stade, le Conseil d'administration n'envisage pas la mise en œuvre en 2019 d'un nouveau plan d'incitation à long terme reposant sur l'attribution d'actions de performance à destination du management.

En application du deuxième alinéa de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Directeur général ou aux Directeurs généraux délégués qui viendraient à être nommés, au titre de leur mandat, sont présentés ci-après.

Il est précisé que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels est conditionné à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée.

Présentation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Directeur général et, le cas échéant, aux Directeurs généraux délégués, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires

I RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (PRINCIPES APPLICABLES, LE CAS ÉCHÉANT, AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS)

Éléments de la rémunération	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Détermination par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations (prise en compte notamment des responsabilités exercées, de l'expérience, de comparaisons externes et internes)
Rémunération variable annuelle	Montant : ■ 60 % de la rémunération fixe annuelle à objectifs atteints ; ■ plafond à 100 % de la rémunération fixe annuelle. ■ critères : • pour 4/5^{es} sur un ou plusieurs objectifs quantifiables, • pour 1/5^e sur un ou plusieurs objectifs qualitatifs définis de manière précise et en cohérence avec la stratégie, la politique en matière de responsabilité d'entreprise et/ou avec l'évaluation de la performance du mandataire social ; ■ versement conditionné à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération
Rémunération variable différée	Non applicable
Rémunération variable pluriannuelle	Non applicable
Rémunération exceptionnelle	Applicable, sur décision du Conseil d'administration, en cas de circonstances très particulières (séparation-cotation d'une filiale, fusion...) Versement conditionné à l'approbation par une Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération et en tout état de cause plafonné à 100 % de la rémunération fixe annuelle
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Éligibilité aux plans d'incitation à long terme mis en place pour le management du Groupe Ces plans comprennent une condition de présence et des conditions de performance exigeantes reposant sur des objectifs au moins égaux, le cas échéant, à la guidance communiquée au marché Obligation de conservation d'une partie des actions effectivement attribuées dans ce cadre pendant toute la durée du mandat
Jetons de présence	Non applicable (sauf en cas de nomination au Conseil d'administration de la Société. Les mandats exercés dans les filiales du Groupe ne donnent pas lieu à rémunération)
Autres avantages de toute nature	Voiture de fonction ; contribution à la Garantie sociale des dirigeants (GSC)
Indemnité de départ	Non applicable
Indemnité de non-concurrence	Non applicable
Régime de retraite supplémentaire	Non applicable

1.5.3. PRÉSENTATION STANDARDISÉE DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (EXERCICE 2018)

I TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À MONSIEUR PIERRE PASQUIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 1 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

	2018	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	531 818 €	529 077 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
TOTAL	531 818 €	529 077 €

I TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE MONSIEUR PIERRE PASQUIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 2 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

	2018		2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	150 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	23 268 €	20 527 €	20 527 €	21 791 €
Avantages en nature	8 550 €	8 550 €	8 550 €	8 550 €
TOTAL	531 818 €	529 077 €	529 077 €	680 341 €

Monsieur Pierre Pasquier, Président-Directeur général de Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Steria Group a perçu, de la part de cette société, une rémunération fixe de 60 000 € au titre de ces fonctions (pilotage de l'équipe Sopra GMT) à laquelle se sont ajoutés des jetons de présence à hauteur de 12 000 € pour l'exercice 2018. Comme indiqué dans le document de référence d'Axway Software, il a également perçu une rémunération fixe de 138 000 € en tant que Président du Conseil d'administration de cette société.

I TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À MONSIEUR VINCENT PARIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU 1 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

	2018	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	510 848 €	701 471 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	431 640 €	312 930 €
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
TOTAL	942 488 €	1 014 401 €

Cf. ci-dessous (tableau 6) les détails et commentaires relatifs à l'attribution d'actions sous condition de présence et de performance sur une période de trois exercices.

I TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE MONSIEUR VINCENT PARIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU 2 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

	2018		2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Rémunération variable annuelle	0 €	190 000 €	190 000 €	162 400 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	10 848 €	11 471 €	11 471 €	11 471 €
TOTAL	510 848 €	701 471 €	701 471 €	673 871 €

I TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS (TABLEAU 3 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Cf. paragraphe 1.2.5. « Rémunération des membres du Conseil d'administration » du chapitre 2 du Document de référence Sopra Steria 2018 (pages 66 et 67).

I OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 4 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Néant.

I OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 5 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Néant.

I ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 6 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions Sopra Steria Group attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Monsieur Vincent Paris	16/02/2018	3 000	431 640 €	31/03/2021	31/03/2021 (50 %) Fin du mandat (50 %)	1) Croissance organique du chiffre d'affaires consolidé de Sopra Steria Group sur les exercices 2018, 2019 et 2020 2) Évolution du Résultat opérationnel d'activité (ROA) du Groupe au cours des exercices 2018, 2019 et 2020 3) Évolution du flux net de trésorerie disponible du Groupe au cours des exercices 2018, 2019 et 2020
TOTAL	-	3 000	431 640 €	-	-	-

Le Conseil d'administration a décidé le 24 juin 2016 la mise en œuvre d'un Plan d'incitation à long terme (LTI) portant sur un total de 88 500 droits à actions gratuites de performance, au bénéfice de managers du Groupe. Il a attribué dans ce cadre 3 000 droits à actions (0,01 % du capital) à Monsieur Vincent Paris, dirigeant mandataire social. Les objectifs associés à ce plan ayant été atteints à 66,11 %, 1 984 actions ont été définitivement attribuées à Monsieur Vincent Paris qui devra en conserver au moins 992 jusqu'à la fin de son mandat de Directeur général.

Le Conseil d'administration a décidé le 24 février 2017 la mise en œuvre d'un deuxième Plan d'incitation à long terme (LTI) suivant les mêmes principes que le plan du 24 juin 2016 et portant sur un total de 109 000 droits dont 3 000 (0,01 % du capital) attribués à Monsieur Vincent Paris. Ce plan est toujours en cours.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé le 16 février 2018 la mise en œuvre d'un troisième Plan, toujours selon les mêmes principes et portant sur un total de 128 000 droits dont 3 000 (0,01 % du capital) attribués à Monsieur Vincent Paris. Ce plan est toujours en cours.

Les droits à actions de performance attribués à Monsieur Vincent Paris sur la base de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 22 juin 2016 s'élèvent ainsi à 9 000 au total. Les périodes d'acquisition correspondant aux trois plans concernés s'étendent du 24 juin 2016 au 31 mars 2021. À ce stade, le Conseil d'administration n'envisage pas la mise en œuvre d'un nouveau plan en 2019 sur la base de l'autorisation reçue de l'Assemblée générale du 12 juin 2018.

I ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 7 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Néant.

I HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS – INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (TABLEAU 8 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Néant.

I HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE – INFORMATION SUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE (TABLEAU 9 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Voir chapitre 5, section 6.6.2. (page 203 du Document de référence Sopra Steria 2018).

I TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF (TABLEAU 10 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Néant.

I CONTRAT DE TRAVAIL, RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, ENGAGEMENTS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS, CLAUSES DE NON-CONCURRENCE (TABLEAU 11 – CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIÉTÉS COTÉES AFEP-MEDEF, JUIN 2018)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Pasquier Président Début de mandat : 2018 Fin de mandat : 2024		X		X		X		X
Vincent Paris Directeur général Début de mandat : 2015 Fin de mandat : indéterminée	X			X		X		X

Il est rappelé que Monsieur Vincent Paris a été nommé Directeur général le 17 mars 2015 et qu'il n'exerce aucun mandat social en dehors du Groupe. Par exception à la recommandation du Code Afep-Medef, il n'a pas été mis fin à son contrat de travail qui demeure suspendu.

Cette recommandation s'applique au Président et au Directeur général mais pas aux Directeurs généraux délégués.

Recruté le 27 juillet 1987 à sa sortie de l'École polytechnique, Monsieur Vincent Paris a effectué toute sa carrière au sein de la société Sopra Steria Group ou de sociétés fusionnées depuis avec Sopra Steria Group. Il a d'abord été salarié pendant plus de 26 ans. Puis, dans le contexte du rapprochement avec le groupe Steria et par la suite de son intégration, il a été successivement nommé Directeur général délégué en janvier 2014, Directeur général en avril 2014, de nouveau Directeur général délégué en septembre 2014 et enfin Directeur général en mars 2015. Si les critères de détermination et de répartition de sa rémunération variable longtemps strictement alignés sur ceux retenus pour les cadres dirigeants de l'entreprise ont évolué en 2017, ils en restent très proches.

Monsieur Vincent Paris ne bénéficie d'aucun engagement de la part de la Société en matière d'indemnités de départ, d'aucune indemnité

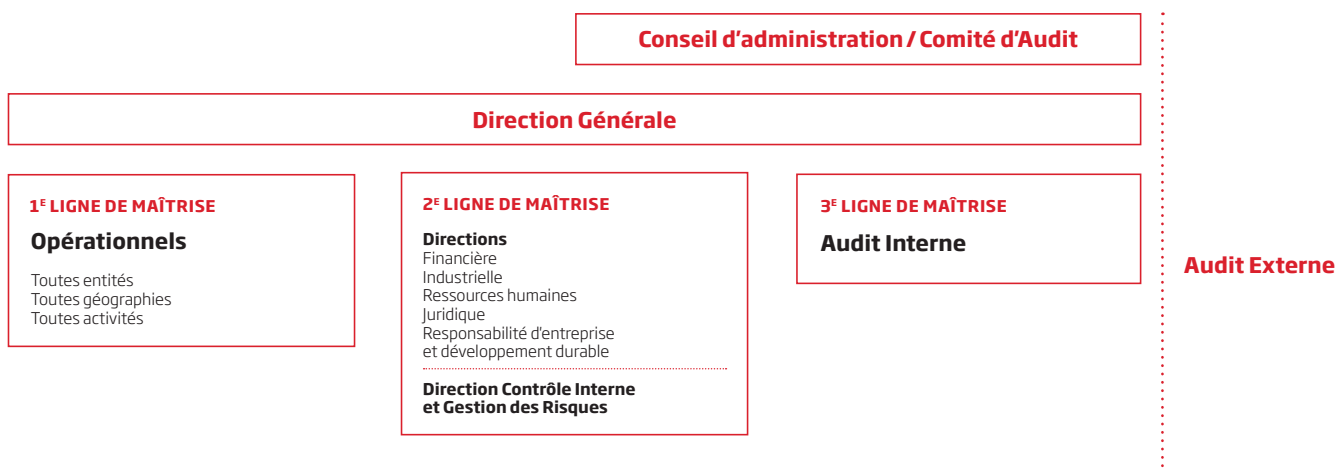
à raison d'une clause de non-concurrence, d'aucun régime de retraite supplémentaire. Monsieur Vincent Paris n'est pas membre du Conseil d'administration. Son contrat de travail est resté suspendu depuis sa première nomination en tant que Directeur général délégué.

Il paraît cohérent avec son parcours, son ancienneté, sa situation, sa contribution importante à l'entreprise et les composantes de sa rémunération de ne pas mettre fin à son contrat de travail. Une telle décision serait symboliquement forte et, de plus, difficilement envisageable sans contrepartie. Au contraire, les éventuels inconvénients d'un maintien du contrat de travail suspendu n'ont pas été identifiés. Il est précisé à toutes fins utiles que dans l'hypothèse où le mandat social de Monsieur Vincent Paris prendrait fin, son contrat de travail reprendrait ses effets et serait susceptible d'ouvrir droit, le cas échéant, à des indemnités de départ en retraite ou des indemnités conventionnelles de licenciement. Le contrat de travail suspendu est un contrat de travail Sopra Steria Group standard régi par la convention collective Syntec sans aucune clause spécifique, notamment en cas de rupture, par rapport aux contrats de travail signés avec les collaborateurs du Groupe. En l'état actuel, c'est le seul droit commun qui s'appliquerait lors de la cessation de ce contrat de travail.

Gestion des risques



LES ACTEURS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES



IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE

L'exercice de cartographie des risques porte sur l'ensemble des facteurs de risques internes et externes, intégrant des enjeux financiers et extra-financiers. L'évaluation des risques consiste notamment à apprécier la probabilité de les voir se matérialiser et l'ampleur estimée de leur impact s'ils surviennent selon une échelle ("faible, moyen, fort"). Dans ce cadre, sont identifiés les risques principaux, à savoir les risques les plus importants pour Sopra Steria en termes de probabilité d'occurrence et d'ampleur quant à leur impact. Ils ont été hiérarchisés

par catégorie de risques.

PRINCIPAUX RISQUES OPÉRATIONNELS

Risque lié à l'évolution des marchés et des affaires

Risque lié à l'adaptation des compétences*

Risque lié à la protection et à la sécurité des données clients

Risque lié à l'exécution des projets

Risque lié à la continuité des services et la sécurité des systèmes

Risque lié à l'attractivité et à la rétention des talents*

Risque lié à la perte d'un client significatif

Risque lié aux activités dans des pays à risques

Risque lié au Brexit

Risques liés aux engagements relatifs aux régimes de retraite

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Risque de manquement à l'éthique ou à la loi*

Le dispositif de contrôle interne et les politiques de gestion des risques mises en place par le Groupe, ont pour objectif de réduire la probabilité de réalisation de ces risques principaux ainsi que leur impact potentiel sur le Groupe.

Les politiques de gestion des risques font l'objet d'une description circonstanciée pour chacun d'entre eux dans le chapitre 1 du Document de référence Sopra Steria 2018.

* Ce risque répond également aux attentes de la réglementation prévue par les articles L. 225-102-1, III et R.225-105 du Code de Commerce.

Délégations financières en cours

1.1. Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration par les Assemblées générales mixtes du 22 juin 2016 et du 12 juin 2018

1.1.1. ÉMISSION AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Opération sur titres concernée	Date Assemblée et N° de résolution	Durée de la délégation (expiration)	Montant maximum d'émission	Montant maximum de l'augmentation de capital	Utilisation pendant l'exercice
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital)	12 juin 2018 résolution 13	26 mois (août 2020)	2 Md€ de nominal si valeurs mobilières donnant accès au capital	40 % du capital social en nominal	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) en cas de demande excédentaire en application de la résolution 13	12 juin 2018 résolution 17	26 mois (août 2020)	15 % du montant de l'augmentation issue de la résolution 13 dans la limite de 2 Md€	15 % du montant de l'augmentation issue de la résolution 13 dans la limite globale de 40 % du capital social en nominal	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou par émission d'actions nouvelles	12 juin 2018 résolution 20	26 mois (août 2020)	Montant des réserves facultatives	Montant des réserves facultatives	Aucune
Émission des bons de souscription d'action à attribuer gratuitement en cas d'offre publique (bons d'offre)	12 juin 2018 résolution 21	18 mois (décembre 2019)	Nombre d'actions composant le capital social	100 % du capital social	Aucune

1.1.2. ÉMISSION SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Opération sur titres concernée	N° de résolution	Durée de la délégation (expiration)	Montant maximum d'émission	Montant maximum de l'augmentation de capital	Utilisation pendant l'exercice
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital)	12 juin 2018 résolution 14	26 mois (août 2020)	2 Md€ de nominal si valeurs mobilières donnant accès au capital	20 % du capital social, ramené à 10 % du capital social en l'absence de droit de propriété	Aucune
Augmentation de capital par voie de placement privé prévu à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	12 juin 2018 résolution 15	26 mois (août 2020)	2 Md€ de nominal si valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital social par an	Aucune
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) en cas de demande excédentaire en application des résolutions 14 ou 15	12 juin 2018 résolution 17	26 mois (août 2020)	15 % du montant de l'augmentation issue de la résolution 14 ou 15 dans la limite de 2 Md€	15 % du montant de l'augmentation issue de la résolution 14 et 15 dans la limite globale de 10 %/20 % du capital social	Aucune
Augmentation de capital pour rémunérer des apports en titres en cas d'apport en nature	12 juin 2018 résolution 18	26 mois (août 2020)	10 % du capital social dans la limite globale de 2 Md€	10 % du capital social	Aucune
Augmentation de capital pour rémunérer des apports en titres en cas d'offres publiques d'échange	12 juin 2018 résolution 19	26 mois (août 2020)	10 % du capital social dans la limite globale de 2 Md€	10 % du capital social	Aucune

Délégations financières en cours

1.1.3. AUTORISATIONS D'ÉMISSIONS EN FAVEUR DES SALARIÉS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

	Date Assemblée et N° de résolution	Date d'échéance de l'autorisation	Pourcentage autorisé	Pourcentage autorisé dirigeants mandataires sociaux de la Société	Utilisation pendant l'exercice
Augmentation de capital en faveur de salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	12 juin 2018 résolution 22	26 mois (août 2020)	3 % ⁽¹⁾		Aucune
Option de souscription d'actions	22 juin 2016 résolution 24	38 mois (août 2019)	3 % ⁽¹⁾	0,6 %	Aucune
Actions gratuites	12 juin 2018 résolution 23	38 mois (août 2021)	3 % ⁽¹⁾	0,15 %	Aucune

(1) Ce plafond, calculé sur la base du capital au jour de l'autorisation, est cumulatif pour l'ensemble des émissions en faveur des salariés et mandataires sociaux.

3 PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Explication des projets de résolutions

1.1. Assemblée générale ordinaire

1.1.1 APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ET DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE (PREMIÈRE ET DEUXIÈME RÉSOLUTIONS)

Le Conseil d'administration soumet à votre approbation :

- les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 détaillés dans les chapitres 5 (pages 179 à 213) et 4 (pages 107 à 178) du Document de référence Sopra Steria 2018 ;
- les dépenses fiscalement non déductibles pour un montant de 594 950,40 € et l'impôt correspondant. Ces charges concernent les loyers et l'amortissement du parc de véhicules de fonction de la Société.

Des tables de concordance (en pages 262 à 264 du Document de référence Sopra Steria 2018) permettent de se reporter rapidement aux informations contenues dans les différents Rapports du Conseil d'administration.

Les Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe figurent en pages 208 à 211 et 175 à 178 du Document de référence Sopra Steria 2018.

1.1.2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT (TROISIÈME RÉSOLUTION)

Le Résultat net social de Sopra Steria Group SA s'élève à 124,7 M€ pour un bénéfice net consolidé part du Groupe de 125,1 M€.

La proposition du Conseil d'administration est de verser un dividende unitaire de 1,85 € par action, soit au total un montant de 38 M€. Ce montant serait ajusté en cas de variation du nombre d'actions ayant droit au dividende.

Le solde serait affecté aux réserves facultatives.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, le dividende, versé au profit des actionnaires personnes physiques résidents fiscaux de France, donnera obligatoirement lieu à l'application d'un prélèvement forfaitaire (non libératoire) unique de 30 %, au titre de l'impôt sur le revenu (12,8 %) et des prélèvements sociaux (17,2 %).

Les actionnaires pourront opter, lors du dépôt de leur déclaration de revenus, soit pour le maintien du prélèvement forfaitaire unique, soit pour l'assujettissement de ce dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sur option globale du contribuable pour l'ensemble des revenus soumis au prélèvement forfaitaire unique) sous déduction du prélèvement forfaitaire non libératoire déjà acquitté et après application d'un abattement égal à 40 % du montant brut perçu (article 158-3-2° du Code général des impôts) et déduction d'une fraction de la CSG (à hauteur de 6,8 %).

La date de détachement du coupon interviendrait le mardi 2 juillet 2019 avant Bourse. Le dividende serait mis en paiement le jeudi 4 juillet 2019.

1.1.3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (QUATRIÈME ET CINQUIÈME RÉSOLUTIONS)

Nous soumettons à votre approbation la convention réglementée suivante, préalablement autorisée par le Conseil d'administration et présentés dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes. Ce rapport figure en pages 212 à 213 du Document de référence Sopra Steria 2018.

Approbation du renouvellement de la convention de prestations de services conclue par la Société avec la société Éric Hayat Conseil dont le Président, Monsieur Éric Hayat, est membre du Conseil d'administration, selon les dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce (quatrième résolution)

La convention avec la société Éric Hayat Conseil permet à Monsieur Éric Hayat de poursuivre son activité de support au grand commerce au bénéfice du groupe Sopra Steria. Elle porte sur la fourniture par Monsieur Éric Hayat de prestations de conseil et d'assistance à la Direction générale pour le développement d'opérations commerciales stratégiques et prévoit une rémunération de 2 500 € H.T. par jour de prestation. Elle permet de compter, au Conseil d'administration, des membres directement confrontés aux enjeux de positionnement stratégique et commercial du Groupe. Initialement mise en place par Groupe Steria, elle prend la suite d'une convention identique conclue par la Société le 18 mars 2015 pour une durée s'achevant le 31 décembre 2018. Elle est reconduite pour une nouvelle période qui prendra fin le 31 décembre 2024.

Approbation du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (cinquième résolution)

Aucune convention nouvelle, autre que celle présentée ci-dessus n'a été conclue depuis le 1^{er} janvier 2018. Dans la cinquième résolution, nous soumettons à votre approbation, de manière générale, le contenu du Rapport spécial des Commissaires aux comptes. Les conventions réglementées poursuivant leurs effets sont examinées chaque année par le Conseil d'administration qui se prononce sur le maintien de l'autorisation donnée antérieurement.

Convention-cadre d'assistance avec la société Sopra GMT

L'objet de cette convention est décrit à la section 1.4 « Convention avec Sopra GMT, *holding* d'animation de Sopra Steria Group » (pages 42 et 43) du présent document.

Convention avec la société Axway Software

La convention en cours ne concerne plus que la mise à disposition par Sopra Steria Group de locaux à Annecy à des conditions de marché pour un montant de 54 K€.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

Explication des projets de résolutions

1.1.4. APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (SIXIÈME ET SEPTIÈME RÉSOLUTIONS)

a. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Pierre Pasquier, Président (sixième résolution)

Il vous est proposé d'approuver les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Pierre Pasquier, Président du Conseil d'administration, présentés dans le tableau ci-dessous :

Éléments de la rémunération	Montant	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	500 000 €	
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable annuelle n'est pas prévu.
Rémunération variable différée	Sans objet	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée au titre de l'exercice 2018.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Monsieur Pierre Pasquier n'a jamais bénéficié d'aucune attribution d'options de souscription d'actions ni d'actions de performance ni de tout autre élément de rémunération de long terme et il n'y est pas éligible.
Jetons de présence	23 268 €	Les jetons de présence sont intégralement répartis entre les participants aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités au prorata de leur participation effective aux réunions.
Valorisation des avantages de toute nature	8 550 €	Voiture de fonction.
Indemnité de départ	Sans objet	Il n'existe pas d'engagement.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Il n'existe pas d'engagement.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place.

b. Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent Paris, Directeur général (septième résolution)

Il vous est proposé d'approuver les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent Paris, Directeur général

Éléments de la rémunération	Montant	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	500 000 €	
Rémunération variable annuelle	0 €	Cf. § 1.5.2 « Gouvernement d'entreprise » pages 44 à 46 du présent document.
Rémunération variable différée	Sans objet	Le principe de l'attribution d'une rémunération variable différée n'est pas prévu.
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Il n'existe pas de mécanisme de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	Sans objet	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée au titre de l'exercice 2018.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	431 640 €	Le Conseil d'administration a décidé le 16 février 2018 la mise en œuvre d'un Plan d'incitation à long terme (LTI) sur trois ans au bénéfice de managers du Groupe. Il a attribué 3 000 droits (0,01 % du capital) à Monsieur Vincent Paris sur un total de 128 000 dans le cadre de ce plan. Les conditions de performance, exigeantes, seront mesurées sur trois exercices (l'année d'attribution et les deux années suivantes) par rapport à des objectifs de croissance organique du chiffre d'affaires consolidé, de Résultat opérationnel d'activité (ROA) (exprimé en % du chiffre d'affaires) et de flux net de trésorerie disponible. Ces objectifs sont au moins égaux à la « guidance » communiquée au marché le cas échéant. Le Conseil d'administration a par ailleurs, décidé que Monsieur Vincent Paris devra conserver pendant toute la durée de ses fonctions de Directeur général au moins 50 % des actions qui lui seraient définitivement attribuées dans le cadre de ce plan. Monsieur Vincent Paris s'est engagé à ne pas recourir à des opérations de couverture sur les actions de performance jusqu'à expiration du plan.
Jetons de présence	Sans objet	
Valorisation des avantages de toute nature	10 848 €	Voiture de fonction ; Contribution à la Garantie Sociale des dirigeants (GSC).
Indemnité de départ	Sans objet	Il n'existe pas d'engagement.
Indemnité de non-concurrence	Sans objet	Il n'existe pas d'engagement.
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place.

Voir également la section « Rôle et rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du présent document (pages 42 à 49).

1.1.5. APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (HUITIÈME ET NEUVIÈME RÉSOLUTIONS)

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables respectivement au Président du Conseil d'administration, au Directeur général ainsi que, le cas échéant, aux Directeurs généraux délégués qui viendraient à être nommés, au titre de leur mandat sont soumis à votre approbation. Ces principes et critères, arrêtés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des rémunérations, sont présentés à la section 1.5 « Principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux », pages 43 à 49 du présent document.

Par ailleurs, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront également soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui se tiendra en 2020.

1.1.6. FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE (DIXIÈME RÉSOLUTION)

Il est proposé de fixer le montant des jetons de présence à 500 000 € pour l'exercice en cours. Ce montant, inchangé depuis l'exercice 2015, est intégralement réparti entre les membres du Conseil d'administration (administrateurs et censeurs) sur la base de leur participation effective aux réunions du Conseil et de ses comités.

1.1.7. RACHAT PAR SOPRA STERIA GROUP DE SES PROPRES ACTIONS (ONZIÈME RÉSOLUTION)

Il est proposé de renouveler l'autorisation de procéder au rachat par la Société de ses propres actions, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires (articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce), consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 12 juin 2018.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est limité à 10 % du capital, soit, à titre indicatif, 2 054 770 actions sur la base du capital social actuel. Le prix maximum de rachat est fixé à 200 € par action, étant précisé que ce prix pourra être ajusté si le nombre d'actions composant le capital venait à évoluer à la hausse ou à la baisse, du fait notamment d'incorporations de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de regroupements d'actions.

Ces rachats pourraient être effectués en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF ;
- d'attribuer ou céder aux salariés et/ou aux mandataires sociaux du Groupe des actions de la Société, afin d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution gratuite d'actions (ou plan assimilés) ainsi que toutes les allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe ;
- de conserver les actions rachetées et de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de fusion, de scission, d'apport et, plus généralement, dans le cadre

d'opérations de croissance externe, et en tout état de cause, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social ;

- de remettre les actions rachetées, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières ;
- d'annuler les actions rachetées par voie de réduction de capital, en application de la douzième résolution, adoptée par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2018 ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 12 juin 2018 et serait consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale. Elle ne pourrait pas être utilisée en période d'offre publique sur le capital de la Société.

Pour information, il est rendu compte de l'utilisation faite de la précédente autorisation dans la section 8 du chapitre 6 du Document de référence Sopra Steria 2018 (pages 220 et 221).

1.2. Assemblée générale extraordinaire

1.2.1. DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (DOUZIÈME ET TREIZIÈME RÉSOLUTIONS)

La section 12 « Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration par les Assemblées générales mixtes du 22 juin 2016 et du 12 juin 2018 » du chapitre 6 (pages 223 et 224), du Document de référence Sopra Steria 2018 rappelle l'ensemble des délégations en cours de validité, et expose l'utilisation qui en a été faite par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018. Il est proposé de renouveler la délégation d'autorisation d'émission de bons de souscription d'action à attribuer gratuitement en cas d'offre publique (Bons d'offres) et la délégation d'autorisation d'augmentation de capital en faveur de salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise qui vous est présentée en application de l'article L225-129-6 du Code de commerce.

La délégation à l'effet d'émettre des bons d'offres fait l'objet d'un projet de résolution présenté tous les ans à l'Assemblée générale des actionnaires depuis le rapprochement entre Groupe Steria et Sopra Group. Si elle n'est pas soutenue par une partie des actionnaires (taux d'approbation de 64,36 % en 2018) elle reste cohérente avec la prééminence donnée au long terme et avec le projet indépendant actuellement retenu par le Groupe. Elle affiche le souhait de permettre à la Direction générale, au management et aux collaborateurs de se concentrer sur les actions restant à mener pour atteindre les objectifs retenus à moyen terme et témoigne de la confiance dans la capacité du Groupe à y parvenir en améliorant progressivement sa performance.

Texte des projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; approbation des charges non déductibles)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des Rapports du Conseil d'administration et des Rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 124 706 054,62 €.

L'Assemblée générale approuve les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale constate que le bénéfice distribuable, déterminé comme suit, s'élève à :

Résultat de l'exercice	124 706 054,62 €
Dotation à la réserve légale	0 €
Report à nouveau antérieur	74 145,60 €
BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	124 780 200,22 €

et décide, rappel fait du bénéfice net consolidé – part du Groupe – de 125 127 746 €, de l'affecter de la manière suivante :

Dividende	38 013 246,85 €
Réserves facultatives	86 766 953,37 €
TOTAL	124 780 200,22 €

Le montant de la réserve légale ayant atteint le seuil de 10 % du capital social, aucune affectation n'y est proposée.

Le dividende unitaire s'élève à 1,85 €, soit un dividende global de 38 013 246,85 €, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2018, à savoir 20 547 701 actions.

L'Assemblée générale approuve également le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 594 950,40 €, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 198 316 €.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des Rapports du Conseil d'administration incluant le Rapport sur la gestion du Groupe et des Rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 faisant apparaître un bénéfice net consolidé – part du Groupe – de 125 127 746 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et/ou résumées dans ces rapports.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le montant du dividende global sera ajusté en conséquence et le montant affecté aux réserves facultatives sera déterminé sur la base du dividende global effectivement mis en paiement.

Le dividende sera mis en paiement le 4 juillet 2019.

Les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	2015	2016	2017
Dividende unitaire	1,70 €	2,20 €	2,40 €
Nombre d'actions	20 324 093	20 517 903	20 516 807
Dividende*	34 550 958,10 €	45 139 386,60 €	49 240 336,80 €

* Dividende ouvrant droit, au profit des actionnaires personnes physiques résidents fiscaux de France, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, à un abattement égal à 40 % du montant brut perçu (article 158-3-2° du Code général des impôts).

Quatrième résolution

(Approbation de la convention de prestations de services conclue avec Monsieur Éric Hayat, en tant que convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et des principales caractéristiques de la convention de prestations de services conclue avec Monsieur Éric Hayat, approuve ladite convention et les conclusions du rapport susvisé s'y rapportant.

Cinquième résolution

(Approbation du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des termes du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et de l'absence de nouvelle convention de cette nature soumise à l'approbation de la présente Assemblée, en dehors de celle faisant l'objet de la quatrième résolution.

Sixième résolution

(Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Pierre Pasquier, Président)

L'Assemblée générale, consultée en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Pierre Pasquier, en sa qualité de Président.

Septième résolution

(Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent Paris, Directeur général)

L'Assemblée générale, consultée en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent Paris, en sa qualité de Directeur général.

Huitième résolution

(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président.

Neuvième résolution

(Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Directeur général)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur général et, le cas échéant, à tout Directeur général délégué qui viendrait à être nommé.

Dixième résolution

(Fixation des jetons de présence, à hauteur de 500 000 €)

L'Assemblée générale fixe à 500 000 euros le montant global des jetons de présence à répartir par le Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Onzième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de la réglementation européenne applicable aux abus de marché et conformément au titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi qu'à ses instructions d'application :

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, à procéder ou faire procéder, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, au rachat d'actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à l'époque du rachat ;
- décide que ces rachats pourront être effectués en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement, intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'AMF,
 - d'attribuer ou céder aux salariés et/ou aux mandataires sociaux du Groupe des actions de la Société, afin d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution gratuite d'actions (ou plans assimilés) ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
 - de conserver les actions rachetées et de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de fusion, de scission, d'apport et, plus généralement, dans le cadre d'opérations de croissance externe, et en tout état de cause, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social,
 - de remettre les actions rachetées, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation de bon ou de toute autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières,
 - d'annuler les actions rachetées par voie de réduction de capital, en application de la douzième résolution adoptée par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2018,
 - de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur ;
- décide que le prix maximum de rachat est fixé à 200 € par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix par action sera ajusté en conséquence ;
- décide que le montant maximum des fonds destinés aux rachats d'actions s'élève, à titre indicatif et sur la base du capital social au 31 décembre 2018, à 410 954 000 euros correspondant à 2 054 770 actions ordinaires, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de la présente Assemblée générale ou d'opérations ultérieures ;

- décide que les rachats d'actions pourront être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur ; étant entendu que le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale, faire usage de cette délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, d'en arrêter les conditions et modalités, de procéder aux ajustements nécessaires, de passer tous ordres en Bourse, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités et déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, de faire le nécessaire ;
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale ;
- prend acte que la présente autorisation prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Douzième résolution

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique, pour un montant nominal limité au montant du capital social)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment des articles L. 233-32-II et L. 233-33 :

- délègue au Conseil d'administration la compétence à l'effet de procéder, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, à l'émission en une ou plusieurs fois, de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles à une ou plusieurs actions de la Société, et d'attribuer gratuitement lesdits bons à tous les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique. Ces bons deviendront caducs de plein droit dès que l'offre publique ou toute autre offre concurrente éventuelle auront échoué, seront devenues caduques ou auront été retirées ;
- décide que le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra être supérieur au montant du capital social lors de l'émission des bons, et que le nombre maximum de bons de souscription pouvant être émis ne pourra dépasser le nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les bons de souscription émis en vertu de la présente délégation pourraient donner droit ;
- décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, à l'effet notamment de déterminer les conditions d'exercice de ces bons de souscription qui doivent être relatives aux termes de l'offre ou de toute autre

offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice ou les modalités de détermination de ce prix, ainsi que d'une manière générale les caractéristiques et les modalités de toute émission décidée sur le fondement de la présente délégation, avec faculté d'y surseoir ou d'y renoncer, fixer les conditions de toute augmentation de capital résultant de l'exercice de ces bons de souscription, constater la réalisation de toute augmentation de capital en résultant et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et plus généralement prendre toutes dispositions utiles, requérir toutes autorisations, effectuer toutes formalités et faire le nécessaire pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ;

- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise dans la limite de 3 % du capital social)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même Code :

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission (i) d'actions ordinaires ou (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme à d'autres titres de capital de la Société, réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou des sociétés ou groupements français ou étrangers liées à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce (les « Bénéficiaires ») dans les conditions de l'article L. 3332-19 du Code du travail ;
- décide de supprimer, en faveur des Bénéficiaires, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- décide que la présente délégation de compétence ne peut donner droit à un nombre d'actions représentant plus de 3 % du capital de la Société (ledit capital étant apprécié à la date d'utilisation de la présente délégation par le Conseil d'administration), étant précisé (i) que toute émission ou attribution réalisée en application de la vingt-deuxième et vingt-troisième résolution adoptées par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2018 viendra s'imputer sur ce plafond de 3 % de telle sorte que l'ensemble des vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions précitées et de la présente résolution sera soumis à un plafond global de 3 % et (ii) que s'y ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi ou à tout accord contractuel applicable, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant de titres souscrits ;
- décide que le prix de souscription sera fixé dans le respect des dispositions légales et réglementaires et de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, applicable au

prix de souscription des titres émis sur le fondement de la présente délégation, à 5 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;

- décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution aux Bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions ordinaires à émettre ou déjà émises, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de tout ou partie de l'abondement et/ou de la décote sur le prix de souscription, dans les limites prévues aux articles L. 3332-11 et L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées du fait de ces attributions s'imputera sur le plafond de 3 % du capital de la Société visé ci-dessus ;
- prend acte que, s'agissant des actions à émettre à titre de substitution de tout ou partie de l'abondement et/ou de la décote sur le prix de souscription, le Conseil d'administration pourra décider de procéder à l'augmentation de capital s'y rapportant par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres sommes dont la capitalisation serait admise au profit des Bénéficiaires, emportant ainsi (i) renonciation corrélative des actionnaires à la partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes ainsi incorporées et (ii) renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. L'augmentation de capital correspondante sera définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions aux Bénéficiaires ;
- confère, en conséquence, tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :
 - de fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
 - de déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution,
 - de déterminer si des actions sont attribuées gratuitement s'il s'agit d'actions à émettre ou existantes et, (i) en cas d'émission d'actions nouvelles, constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer, augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, déterminer la nature et

les montants des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital en vue de la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital, décider la date de jouissance, même rétroactive des actions nouvellement émises, procéder aux modifications statutaires consécutives et (ii) en cas d'attribution d'actions existantes, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions prévues par la loi, et faire le nécessaire en vue de la bonne fin des opérations,

- d'arrêter la liste des sociétés dont les salariés seront bénéficiaires des émissions réalisées en application de la présente délégation,
- de déterminer que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs de valeurs mobilières (OPCVM),
- le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente résolution,
- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire,
- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale ; le Conseil d'administration ne pourra sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale, faire usage de cette délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

DIALOGUE AVEC LES INVESTISSEURS



FICHE SIGNALÉTIQUE

Cotation	Euronext Paris
Marché	Compartiment A
Code ISIN	FR0000050809
Mnemo	SOP
Principaux indices	SBF 120, CAC ALL-TRADABLE, CAC ALL SHARES, CAC MID & SMALL, CAC MID 60, CAC SOFT & C. S., CAC TECHNOLOGY, EURONEXT FAS IAS, NEXT 150, Dow Jones Sustainability Europe Index (DJSI Europe Index), Eurozone 120 Index, ESI Excellence Europe Index (Ethibel Sustainability Europe Index)

Éligibilité au plan d'épargne en actions (PEA).
Éligibilité au service à règlement différé (SRD).



CALENDRIER FINANCIER 2019

22 février 2019 avant bourse	Chiffre d'affaires et Résultats annuels 2018*
26 avril 2019 avant bourse	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2019
12 juin 2019	Assemblée générale annuelle
2 juillet 2019	Détachement du coupon
4 juillet 2019	Païement du dividende
26 juillet 2019 avant Bourse	Chiffre d'affaires et Résultats semestriels 2019*
25 octobre 2019 avant Bourse	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2019

* Les comptes annuels et semestriels font l'objet de communiqués de presse et sont commentés lors de réunions physiques et retransmises via un webcast bilingue français/anglais.

RENCONTRES AVEC LES INVESTISSEURS



**INSTITUTIONS
RENCONTRÉES**

217



**PAYS
COUVERTS**

9



**VILLES
COUVERTES**

15



**INVESTISSEURS
RENCONTRÉS**

263



ROADSHOWS

22



CONFÉRENCES

8



**ENTRÉE DANS LE TOP20 DU GRAND
PRIX DE LA TRANSPARENCE*
des informations réglementées à la 14^e place**

PART DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS DANS LE CAPITAL DU GROUPE

31,8%

investisseurs institutionnels
internationaux

29,5%

actionnariat contrôlé
et participations gérées
pour le compte des salariés

25,7%

investisseurs institutionnels
français

0,2%

autodétention

12,8%

part de l'actionnariat
individuel et autre

TPI au 31/12/2018 - Seuil de détention supérieur à 1 000 actions

TRANSPARENCE LABEL OR

Ce label distingue les Documents de référence les plus transparents selon les critères du classement annuel de la transparence.

*Comité scientifique du Grand Prix de la Transparence organisé par Labrador

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

sopra  steria

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

MERCREDI 12 JUIN 2019 À 14H30

Conformément à l'article R 225-88 du code de commerce, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire (titulaire de titres nominatifs ou justifiant de sa qualité de propriétaire de titres au porteur) peut demander à la Société, en utilisant la formule ci-dessous, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et 83 dudit code de commerce.



Document à adresser à :
SOPRA STERIA GROUP
À l'attention de Lima Abdellaoui
6 Avenue Kleber
75116 PARIS

COUPON-RÉPONSE POUR LA DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

☐ sous la forme nominative (*)

☐ sous la forme au porteur (*)

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R 225-81 et 83 du code de commerce, à l'exception de ceux qui étaient joints à la formule de pouvoir/vote par correspondance.

Fait à : le :2019

Signature

Les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, formulée par lettre spéciale, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(*) Cocher la mention utile.



RESTONS EN CONTACT



SUIVEZ-NOUS SUR

Site Internet Groupe

<https://www.soprasteria.com>

Section Investisseurs

<https://www.soprasteria.com/fr/investisseurs>

Section Développement Durable et Responsabilité d'entreprise

<https://www.soprasteria.com/fr/a-propos/responsabilite-d-entreprise>



<https://twitter.com/soprasteria>



<https://www.facebook.com/soprasteria>



<https://www.linkedin.com/company/soprasteria>



<https://www.youtube.com/user/SteriaGroup>

Direction des relations investisseurs

Olivier Psaume

Tel.: +33.1.40.67.68.16

Email: investors@soprasteria.com



Sopra Steria Group

Direction générale
6 avenue Kleber
FR 75116 Paris
Tél.: +33(0)1 40 67 29 29
Fax: +33(0)1 40 67 29 30
contact-corp@soprasteria.com
www.soprasteria.com